

Troisième séance, jeudi 09 septembre 2021

Présidence de Sylvie Bonvin-Sansonens (VCG/MLG, BR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-40	Divers	Assermentation		
2021-GC-106	Election (autre)	Un membre de la Commission des finances et de gestion (CFG), en remplacement de Mirjam Ballmer	Scrutin de liste	
2019-GC-189	Mandat	Obligation d'annonce pour les hébergeurs commerciaux	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Bertrand Morel Solange Berset Sylvia Baiutti Julia Senti Roger Schuwey Anne Meyer Loetscher Dominique Zamofing Sébastien Dorthe Jean-Daniel Schumacher Paul Herren-Schick <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2021-GC-16	Postulat	Etat des lieux actuel des médias fribourgeois, de leur financement et de leur avenir	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Grégoire Kubski Benoît Rey <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2021-GC-122	Résolution	Résolution du Grand Conseil fribourgeois au Conseil fédéral suisse dans le cadre du programme Horizon Europe	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> André Schoenenweid Solange Berset <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2021-DSJ-13	Loi	Modification de la loi sur la justice et du code de procédure et de juridiction administrative	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Bertrand Morel <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2019-GC-149	Motion	Une seule centrale téléphonique – Fusion des tél. 117/118 avec 144	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Nicolas Bürgisser Bernadette Hänni-Fischer <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2021-GC-40	Motion	Pour une imposition cohérente et durable sur les bateaux	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Hubert Dafflon Eric Collomb

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				<i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2021-GC-106	Election (autre)	Un membre de la Commission des finances et de gestion (CFG), en remplacement de Mirjam Ballmer	Scrutin de liste	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Ralph Alexander Schmid, Giovanna Garghentini Python, Muriel Besson, Katharina Thalmann-Bolz, Nicolas Galley, Erika Schnyder, Jacques Morand et Sébastien Dorthe.

M^{me} et MM. Didier Castella, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Divers 2013-GC-40

Assermentation

Assermentation de M^{mes} et MM. Sandrine Chardonnens Olmo, Marc Zürcher, Martin Morel, John Ropraz, Blaise Rochat, Catherine Ducrest-Wyssmüller et Jean-Pierre Antonio Gauch, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de septembre 2021.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Présidente du Grand Conseil. Mesdames, Messieurs, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre.

> La cérémonie d'assermentation est terminée.

Election (autre) 2021-GC-106

Un membre de la Commission des finances et de gestion (CFG), en remplacement de Mirjam Ballmer

Scrutin de liste

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). Le groupe Vert Centre Gauche a le plaisir de vous proposer la candidature de M. François Ingold pour cette Commission des finances et de gestion. Pour pouvoir accéder à une telle commission, il faut bien évidemment en avoir les compétences et comme M. Ingold est nouveau dans cette enceinte, je vous donne deux, trois informations qui peuvent vous permettre de soutenir d'une manière unanime sa candidature. M. Ingold est marié, a deux enfants, mais surtout a de la pratique au niveau financier. Il a siégé à la commission financière de la Ville de Fribourg de 2011 à 2018 et a même présidé ladite commission entre 2016 et 2018. Il dispose d'un bachelor en économie politique, il est chargé d'enseignement auprès de la HEP-BEJUNE et c'est aussi un auditeur interne et délégué à la durabilité. M. Ingold a en outre un DAS en

Management durable. Je crois donc qu'il donne toutes les garanties nécessaires pour pouvoir, durant les mois qui viennent, assumer pleinement la tâche de membre de la Commission des finances et de gestion. Je vous demande de soutenir sa candidature.

Mandat 2019-GC-189

Obligation d'annonce pour les hébergeurs commerciaux

Auteur-s:	Morel Bertrand (PDC/CVP, SC) Berset Solange (PS/SP, SC) Baiutti Sylvia (PLR/FDP, SC) Senti Julia (PS/SP, LA) Schuwey Roger (UDC/SVP, GR) Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR) Zamofing Dominique (PDC/CVP, SC) Dorthe Sébastien (PLR/FDP, SC) Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV) Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Dépôt:	21.11.2019 (BGC novembre 2019, p. 3227)
Développement:	21.11.2019 (BGC novembre 2019, p. 3227)
Réponse du Conseil d'Etat:	01.06.2021 (BGC juin 2021, p. 2820)
Remarque:	Auteurs remplaçants: Romain Collaud (PLR/FDP, SC), Gabriel Kolly (UDC/SVP, GR).

Prise en considération

Schuwey Roger (UDC/SVP, GR). Meine Interessenbindung: Ich bin in der Gruppe der Urheber.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat mit Interesse den Auftrag analysiert. Die GrossrätInnen Johanna Gapany und Bertrand Morel haben im August 2018 eine Motion eingereicht für eine gesetzliche Verankerung einer Meldepflicht für Beherbergungsangebote Airbnb. Diese wurde aber vom Staatsrat abgelehnt.

Im November 2019 haben zehn Verfasserinnen und Verfasser des Grossen Rates einen Auftrag eingereicht, der für die geschäftsmässige Beherbergung von Gästen eine Meldepflicht verlangt, die von nun an im Gesetz verankert sein müsste.

Es ist höchste Zeit, dass dieser Vorstoss endlich behandelt wird. Ein Inventar der online verfügbaren Unterkünfte vom Typ Airbnb muss unbedingt aufgestellt werden. Airbnb sowie BnB sind für uns Hoteliers schon lange eine Konkurrenz. Die Verfasserinnen und Verfasser verlangen, eine gesetzliche Meldepflicht einzuführen. Der Staatsrat erachtet dies als nicht notwendig.

Das Tourismusgesetz ist zurzeit in der Vernehmlassung, verlangt aber von den Beherbergungsbetrieben das Inkasso der Aufenthaltstaxe über das Tool CheckIn-FR. So wie es aussieht, möchte der Staatsrat diesbezüglich keine Verantwortung übernehmen und es dem Freiburger Tourismusverband in die Schuhe schieben. Andererseits ist der Staatsrat überzeugt, eine grössere Transparenz bei geschäftsmässigen Beherbergungsangeboten zu schaffen.

Ich persönlich bin anderer Meinung. Beherbergungsunterkünfte sind eine unüberschaubare Angelegenheit - nicht nur in unserem Kanton, sondern weltweit. Eine Gleichbehandlung zwischen den Anbietern wird es diesbezüglich nie geben, auch wenn das Bussensystem eingeführt wird.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird diesen Auftrag trotzdem annehmen.

Senti Julia (PS/SP, LA). Als Mitglied und jetzige Vorsitzende der Interessensgruppe Hotellerie und Tourismus war ich erfreut über die positive, wenn auch sehr zurückhaltende Rückmeldung des Staatsrates. Ich möchte Sie einladen, diesen Auftrag zu überweisen, so dass die Thematik bei der schon in der nächsten Woche stattfindenden Sitzung zum neuen Tourismusgesetz aufgegriffen werden kann. Konkrete Diskussionen über die Grenzen der anwendbaren Massnahmen und allenfalls auch über eine Meldepflicht oder die Notwendigkeit eines Patents für eine Beherbergung von weniger als fünf Personen werden wohl im Rahmen dieser Kommission oder nach der Testphase der Instrumente des neuen Gesetzes geführt werden müssen.

Ich möchte mich deshalb kurz fassen und informiere, dass die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei die Überweisung dieses Antrags befürwortet und die Notwendigkeit einer Meldepflicht von geschäftsmässigem Beherbergen von Gästen im

Kanton, unabhängig vom Vertriebskanal, anerkennt und sich der Wichtigkeit einer möglichst kompletten Datenbank, welche die Realität des Angebots transparent widerspiegelt und Konkurrenz erlaubt, bewusst ist.

Das Vorantreiben der Nutzung des Instruments CheckIn-FR ist zu begrüssen und wird der Transparenz dienen.

Doutaz Jean-Pierre (*PDC/CVP, GR*). Mes liens d'intérêt avec ce dossier; je suis président de l'Union fribourgeoise du tourisme, je m'exprime au nom du groupe Le Centre.

Le groupe Le Centre a pris connaissance avec intérêt de la réponse du Conseil d'Etat au mandat déposé. Comme nous l'indique le Conseil d'Etat, il acceptera à l'unanimité ce mandat. En effet, celui-ci fait sens dans la mesure où un des objectifs du mandat vise la transparence et exige un traitement équitable dans le domaine de l'hébergement entre les différents prestataires dans le canton. Comme il le mentionne dans sa réponse, le Grand Conseil avait déjà accepté un aménagement de la loi permettant à l'UFT, entre autres, en particulier, de négocier - âprement d'ailleurs - une convention avec Airbnb. Il aura fallu plus d'un an et demi pour aboutir à une convention au travers de laquelle la plateforme s'acquitte de la redevance de la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire. Bien que devant traiter avec encore plus de 180 tarifs différents - j'espère que la nouvelle loi devra simplifier cette pratique, c'est entre autre un des objectifs - le partenariat respectivement l'acquittement de la taxe de séjour due se passe avec cette plateforme très, très bien. Toutefois, l'accord ne permet pas à ce jour de disposer de la liste des hébergeurs fribourgeois selon le modèle d'affaires de l'entreprise, qui reste propriété d'elle-même.

Le Conseil d'Etat est tout à fait conscient de cette lacune et le Conseil d'Etat s'appuie dans sa réponse sur la nouvelle future loi sur le tourisme, actuellement en commission, et sur l'outil "Checkin-FR" mis en place dans le cadre de l'obligation d'annonce et que l'on peut déjà qualifier de succès. Celui-ci, simple et efficace, facilite déjà les exigences d'annonce et la transmission des informations. Cet outil permettra d'établir, comme le dit le Conseil d'Etat, à terme un inventaire des hébergeurs du canton selon le Conseil d'Etat, toujours. L'ensemble de ce domaine est d'ailleurs régi par plusieurs lois, la réponse le dit: la loi sur le tourisme, la loi sur les établissements publics, voire la loi sur les étrangers et l'intégration entre autres. Le Conseil d'Etat ne souhaite pas, dans un premier temps engager un ancrage généralisé de cette affaire mais se dit prêt à ajuster au besoin la ou les législations, suite à une évaluation qui sera faite après une période de mise en application de la nouvelle loi sur le tourisme.

Le groupe Le Centre prend acte de cette proposition, qui fait sens en l'état, à notre avis. Dans la recherche de la transparence et de l'équité indispensables et que l'on salue, il faut toutefois rester pragmatique, éviter les tracasseries administratives envers les petites entités en particulier et ne pas tuer les modèles d'affaires en constante innovation. N'est-il pas utile de rappeler que c'est l'hôte qui s'acquitte de la taxe de séjour et non l'hébergeur, qui, lui, a tout intérêt à être identifié pour bénéficier du marketing collectif et de la promotion de l'hébergement dans sa région, dans nos régions.

Avec ces considérations, le groupe Le Centre vous invite à accepter ce mandat.

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/FDP, FV*). Je m'exprime ici au nom du groupe libéral-radical, je n'ai absolument aucun lien d'intérêt avec l'objet cité. Je souligne que le groupe libéral-radical va soutenir à l'unanimité ce mandat.

Oui à cet inventaire, oui à cet ancrage local, oui à cette concurrence et à cet équilibre qui est voulu entre les différents prestataires. Je salue aussi qu'on ait exclu les petits, les toutes petites personnes qui mettent à disposition leur logement. On l'a vu pendant le Covid, c'était nécessaire de diversifier l'offre. Les Suisses ont découvert leur propre pays durant cette période et je fais référence à une partie de ma famille qui a vécu en Autriche après la guerre et dont la grand-mère louait des chambres, ce qui a permis de redémarrer. Donc le groupe libéral-radical va accepter naturellement à l'unanimité ce mandat.

Morel Bertrand (*PDC/CVP, SC*). Je m'exprime en tant que co-auteur du mandat et n'ai pas de lien d'intérêt avec l'objet à traiter. Face au boom des nouvelles formes d'hébergement, avec notamment de nombreuses offres en ligne, il est extrêmement important d'établir une transparence aussi complète que possible dans le canton afin d'assurer des conditions de concurrence équitable entre les prestataires.

À la lecture de la réponse du Conseil d'Etat, on peut constater que de nombreux instruments ont été mis en place pour tendre vers une égalité de traitement. Ces instruments ne permettent toutefois pas de tout régler. Echappe ainsi par exemple aux contrôles, la location d'appartements de vacances, de chalets ou encore de simples chambres, lorsque les hébergeurs ne proposent pas de service hôtelier. Ainsi, afin de s'assurer que les mêmes règles du jeu s'appliquent pour tous les hébergeurs, il est nécessaire de réaliser un inventaire. Je prends acte que le Conseil d'Etat souhaite s'appuyer sur la plateforme "Checkin-FR" pour établir progressivement un registre complet des hébergeurs, registre qui pourra être établi grâce à la nouvelle loi sur le tourisme, censé introduire une obligation légale pour les hébergeurs touristiques de prélever la taxe. Cela dit, à la lecture du projet de loi sur le tourisme, si nous nous réjouissons de constater que celui-ci prévoit notamment une taxation d'office pour les hébergeurs qui livreraient des informations fausses ou incomplètes ou refuseraient de donner des renseignements, la liste des établissements d'hébergement obligés de percevoir la taxe est encore floue, dans la mesure où lesdits établissements seront définis dans le règlement, qui n'a pas encore été soumis à consultation. Par ailleurs, la loi semble vouloir sanctionner d'une amende celui qui fournit des indications fausses ou incomplètes ou refuse de fournir les renseignements requis mais

ne semble pas prévoir de sanction pour celui qui ne s'annonce tout simplement pas. Aussi, dans l'examen du projet de loi sur le tourisme, il conviendra d'être attentif à ce que ce qui est demandé dans le présent mandat soit repris dans la loi, à savoir une obligation d'annonce et un régime d'amendes en cas de fraude. Seuls ces éléments permettront d'établir progressivement un registre complet des hébergeurs et de tendre vers une égalité de traitement.

Sur ces considérations, je vous remercie d'accepter ce mandat.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Der Staatsrat teilt natürlich das Anliegen der Verfasserinnen und Verfasser des Auftrages, gerechte Wettbewerbsbedingungen bei der Beherbergung von Gästen zu gewährleisten und eine möglichst grosse Transparenz über das Angebot zu schaffen.

Il n'est en effet pas acceptable que les offres commercialisées via les plateformes de réservation en ligne bénéficient de conditions plus favorables que les offres traditionnelles ou se soustraient à leurs obligations légales. Dans sa réponse à la motion "Airbnb: l'opportunité de diversifier l'offre touristique", le Conseil d'Etat s'est déjà exprimé dans le détail sur toutes les implications d'un ancrage légal de l'obligation d'annonce par le biais d'une révision de la loi sur les établissements publics. Dans le sens de sa réponse de juin 2019, il a déjà pris les mesures supplémentaires pour répondre à l'exigence d'un traitement équitable, en corrélation notamment avec l'Union fribourgeoise du tourisme. La convention signée avec Airbnb permet ainsi de percevoir de manière automatique la taxe de séjour auprès des hôtes du canton. En outre, la nouvelle loi sur le tourisme transmise au Grand Conseil la semaine dernière soumet tous les hébergements commerciaux à l'encaissement de la taxe de séjour, indépendamment du canal de commercialisation de l'offre, et évidemment, lors de la discussion de cette loi, la commission aura aussi à disposition le projet de règlement.

In Zusammenhang mit dem vorliegenden Auftrag hat sich der Staatsrat noch einmal mit der Frage einer Revision des Gesetzes über die öffentlichen Gaststätten befasst.

Wie in der schriftlichen Antwort auf den Auftrag dargelegt, ist der Staatsrat zum Schluss gekommen, dass es nicht wünschenswert ist, das Anwendungsgebiet des Gesetzes auf alle touristischen Beherbergungsbetriebe auszuweiten, das heisst auf alle Unterbringungsarten, ohne Untergrenze bei der Gästezahl und unabhängig von den Hotel-Dienstleistungen.

Mesdames et Messieurs, cela occasionnerait en effet une charge bureaucratique disproportionnée au regard du but recherché, tant pour les services administratifs concernés que pour les hébergeurs, ce qu'on veut à tout prix éviter. Nous vous proposons donc une approche plus pragmatique en matière d'obligation d'annonce, basée sur les instruments existants et ceux créés dans le cadre de cette nouvelle loi sur le tourisme. Une évaluation sera donc menée après l'entrée en vigueur de celle-ci afin de déterminer l'évolution du nombre d'hébergeurs qui ont recours à la plateforme "Checkin-FR". Dans ce cadre, un inventaire complet pourra être établi, selon l'approche neuchâteloise, citée par les auteurs du mandat, sans que cela ne requière une extension des obligations légales existantes. Cette manière de procéder est basée sur des incitations plutôt que sur une révision en profondeur du cadre légal et réglementaire et ne répond peut-être pas littéralement aux demandes formulées par les auteurs du mandat. Néanmoins, le Conseil d'Etat est convaincu qu'elle permettra d'atteindre le but recherché de manière moins bureaucratique et plus efficace, à savoir augmenter la transparence concernant l'offre d'hébergement dans le canton et garantir finalement des conditions de concurrence équitable. Enfin, il convient de signaler que les exigences légales s'appliquent à l'hébergement commercial, reposent sur le type d'offre et non pas sur le canal de commercialisation. Autrement dit, si un particulier loue sa chambre sur une plateforme en ligne, comme Airbnb, les exigences légales applicables sont exactement les mêmes que pour les locations via un canal plus classique, comme une annonce dans un journal local, par exemple.

In der Tat wird die Zimmervermietung durch Private ausdrücklich aus dem Anwendungsgebiet des ÖGG ausgeschlossen und dies unabhängig vom Vertriebskanal. Deshalb muss die Frage der Wettbewerbsverzerrung nuanciert betrachtet werden.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, dans ce sens le Conseil d'Etat vous invite à accepter le présent mandat et de prendre note qu'il réalisera l'inventaire souhaité via les nouveaux outils mis en place par la loi sur le tourisme, lequel, j'espère, passera au Grand Conseil encore cette année.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 83 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Glauser

Fritz (GL,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Ingold François (FV,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Kirthana Wickramasingam (GR,PS/SP). *Total: 83.*

S'est abstenu:

Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat 2021-GC-16

Etat des lieux actuel des médias fribourgeois, de leur financement et de leur avenir

Auteur-s:	Kubski Grégoire (PS/SP, GR) Rey Benoît (VCG/MLG, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Dépôt:	19.01.2021 (BGC février 2021, p. 650)
Développement:	19.01.2021 (BGC février 2021, p. 650)
Réponse du Conseil d'Etat:	21.06.2021 (BGC juin 2021, p. 3248)

Prise en considération

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Il est écrit dans *Les Effrontés*: "La presse étant un sacerdoce, il faut bien pourvoir aux frais de culte." C'est bien de ces frais qu'il est question aujourd'hui, même si on est toutes et tous bien libres de croire ou non religieusement à ce qui s'écrit ou à ce qui se dit dans les médias.

Les médias fribourgeois, et c'est un fait, ont souffert durant cette crise et il y a de quoi s'inquiéter, tant leur modèle économique est en train de changer. On lit d'ailleurs dans la presse les suppressions de postes aux *Freiburger Nachrichten* ou une restructuration du Groupe St-Paul. Le monde des médias est en pleine mutation et il nous faut être attentifs à cet élément, car à Fribourg, on a la chance d'avoir une richesse et une forte indépendance, heureusement pour le moment, des différents médias qui font le terreau de notre canton. Maintenant, il nous faut trouver des pistes, trouver des pistes et anticiper pour maintenir une liberté et surtout une diversité de tons, je crois que c'est quelque chose qui est essentiel, qu'il n'y ait pas qu'un seul journaliste dans cette salle, mais qu'il y ait plusieurs personnes qui puissent rapporter de manière différente, selon leur perception, dans les différents médias, nos débats et cela pour l'ensemble des éléments de notre société. Je crois qu'on a la chance d'avoir des groupes de médias qui sont encore indépendants des grands, grands médias suisses, c'est une chance. Pour ça, pour maintenir la qualité de cette diversité, il nous faut maintenant nous bouger. Je pense qu'il nous faut essayer de creuser les pistes, et je remercie le conseiller d'Etat en charge de s'assurer qu'il y ait une réflexion sans tabou, dans le cadre de ce postulat, sur les différentes pistes à explorer. Je crois qu'il nous faut éviter une "Tamedialisation" des médias fribourgeois, c'est pour cela que nous avons lancé ce postulat.

Ce postulat doit aussi permettre de faire un état des lieux, bien entendu, de faire un état des lieux des pistes pour améliorer la qualité de nos médias – ça doit vraiment être sans tabou sur l'entier du spectre des médias, que ce soit la presse traditionnelle, les radios, les télévisions mais aussi des médias les plus innovants, je pense qu'il ne faut pas oublier tous les acteurs qui font

cette richesse médiatique. Voilà, on ne doit pas se contenter de donner de l'argent en urgence, il nous faut maintenant essayer de penser à long terme, d'avoir une vision à long terme, car c'est ça qui est essentiel pour maintenir cette diversité. J'émet le souhait que Fribourg soit pour une fois un peu visionnaire dans ce domaine et que par le biais de ce postulat, par le biais de ce futur rapport, on puisse vraiment trouver des pistes, y compris par le biais d'une fondation pour les médias, qui pourrait être une piste vraiment innovante dans la mesure où ça n'a jamais été mis en place en Suisse, pour essayer de trouver des solutions.

Au nom du groupe socialiste, qui le soutiendra à l'unanimité, je vous encourage à soutenir ce postulat pour garantir la qualité et la diversité de nos médias dans le canton.

Chardonnens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet et je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Comme de nombreuses entreprises, les médias ont souffert de la crise du Covid, principalement à cause du manque de recettes publicitaires. Les aides fédérales et cantonales urgentes leur ont permis de survivre. Mais selon le postulat, il s'agit d'anticiper l'avenir puisque le manque de recettes publicitaires risque de perdurer et péjorer leur santé financière. De sens, un état des lieux est nécessaire et nous y adhérons. Cependant nous constatons que le pouvoir décisionnel de plusieurs titres fribourgeois devrait se centraliser dans un futur proche. A notre avis, cette situation ne permettra plus une pluralité des médias, soit une variété et une qualité de l'offre médiatique locale qui font l'argumentaire de ce postulat.

Pour cette raison, nous demandons que l'état des lieux des médias fribourgeois abordent formellement ce sujet. Pour conclure, le groupe de l'Union démocratique du centre est d'avis qu'il faut suivre les conclusions du Conseil d'Etat et attendre les effets de la mise en oeuvre du paquet d'aides fédérales et un éventuel référendum. Avec ces remarques, nous soutiendrons ce postulat à l'unanimité.

Michellod Savio (*PLR/FDP, VE*). Je déclare mes liens d'intérêt; je n'en ai pas. Je m'exprime au nom du groupe libéral-radical.

Nous sommes inquiets pour la diversité des médias dans notre canton et en Suisse. Les médias subissent en effet une évolution, voire une révolution structurelle qui affecte négativement leurs revenus, qu'ils soient liés à la publicité, à l'achat de numéros ou d'abonnements. La pandémie n'a fait qu'accélérer cet état de fait et, depuis l'an dernier, plusieurs médias vivent sous perfusion fédérale et cantonale. Ce soutien étatique massif n'empêche pas les restructurations et l'annonce récente d'un grand groupe de presse fribourgeois n'a pas manqué de nous le rappeler.

Oui, chers collègues, le temps où les abonnements, les achats en kiosque et la publicité permettaient de financer une incroyable diversité médiatique est révolu. Le comportement des lecteurs a évolué. Si hier celui qui ne s'intéressait qu'à la rubrique sportive ou aux avis mortuaires était obligé d'acheter l'entier du journal pour accéder au contenu qui l'intéressait, aujourd'hui le lecteur a le choix de ne payer que ce qu'il lira, quand l'accès n'est pas devenu tout bonnement gratuit. Quand aux revenus publicitaires, ils ont fondu en même temps que le nombre d'abonnements, les médias étant concurrencés par les géants du numérique. Les charges pour un éditeur de journal, par exemple, sont, elles restées élevées, rendant cette activité risquée d'un point de vue économique. Nous avons donc un problème et assurer la pérennité de la diversité des médias nécessitera des mesures. Un soutien étatique est l'une des solutions, mais nous savons déjà que cela pourrait être contesté à l'échelle fédérale, par référendum. Rappelez-vous d'ailleurs que l'initiative contre la redevance SSR, que nous devons garder à l'esprit malgré un résultat assez net, a forcé la vénérable Radio Télévision Suisse à faire des économies.

Cette évolution des comportements du lecteur, de l'auditeur ou du téléspectateur, dont une partie ne considère pas que la diversité de l'offre médiatique est garante d'un bon fonctionnement de la démocratie, nous ne pouvons pas l'ignorer. Le consommateur sera de moins en moins enclin à financer des prestations qui ne le concernent pas et l'intérêt supérieur que peut représenter la diversité des médias ne fait pas l'unanimité. À l'époque des "Fake news", certains se réjouissent même de voir disparaître ces médias, qu'ils honnissent. Dès lors, un état des lieux de la situation est impératif, en tenant compte du train de mesures mise en place à l'échelle fédérale et de l'éventuelle portée du référendum contre celui-ci.

À titre personnel, même si le subventionnement étatique n'est pas dans l'ADN d'un libéral-radical, je n'y suis pas foncièrement opposé. Toutefois, afin d'éviter d'aller monter un puissant fond, il faut se poser d'autres questions. Apprend-on suffisamment le rôle que jouent les médias, à l'heure où l'information se trouve sur les réseaux sociaux? Plutôt qu'un subventionnement, pourquoi pas une incitation fiscale, rendant les abonnements à la presse déductibles des revenus imposables? Qu'en est-il des sociétés qui diffusent des informations produites par d'autres et qui ne sont pas taxées sur cette activité?

Sur ces quelques interrogations, qui n'ont que la modeste ambition de nourrir la réflexion du Conseil d'Etat, je conclurai en vous invitant, comme le groupe libéral-radical, à soutenir ce postulat.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). J'interviens au nom du groupe Le Centre. J'ai envie de vous dire qu'on a la presse que l'on mérite et aujourd'hui c'est l'occasion unique de garantir une bonne presse et d'avoir une bonne presse.

Il est usuel de parler du rôle de la presse dans l'Etat démocratique de notre pays, comme étant celui de la quatrième force démocratique d'un Etat. Personnellement, je me demande parfois si ce n'est pas carrément la première force, la presse. Et on a tout intérêt à ce qu'elle soit bonne. Des amis, et surtout des étrangers, me posent régulièrement la question "comment ça fonctionne la politique en Suisse?" ou encore "quelle est la relation entre la politique et la presse?". Dans beaucoup de pays, elle n'est pas très bonne, cette relation. Je vous cite un exemple, un exemple qui m'a aussi moi-même marqué, ici, au Grand Conseil, lorsqu'on a un recours en grâce. Lorsqu'il y a un cas de grâce, qu'est-ce qui se passe? Tous les visiteurs doivent quitter la salle, tous les micros et le système électronique sont déclenchés, seule la presse est là pour vérifier que tout se passe correctement, aucun procès-verbal n'est tenu. Je pense que c'est un signe tangible d'une presse de qualité en laquelle on a confiance, qui est intègre et qui permet aussi de vérifier notre travail. Aujourd'hui, on a de la chance, on est certainement l'un des derniers cantons où la presse ne fait pas partie de grands groupes - lémanique, suisse-allemand, zurichois - non, notre presse est encore et heureusement indépendante de ces grands groupes. Je pense que c'est ça, la qualité de la presse fribourgeoise, et il est souhaitable qu'elle puisse être maintenue, si possible pour toujours.

Là, je pense qu'on a une opportunité à saisir. La Confédération et le canton de Fribourg ont reconnu la problématique de cette presse par rapport au Covid et son rôle important dans l'information de la population et dans ce sens-là, je pense que c'est une bonne chose. Néanmoins, beaucoup de choses se passent actuellement au niveau des médias. On va vers des concentrations et ça, c'est inéluctable, on doit entourer à mon avis ce processus. Ce qui se passe au niveau cantonal va vraiment dans cette bonne direction. Collègue Kubski, vous avez dit qu'une fondation cantonale pour les médias n'existerait pas en Suisse, il en existe une à mon avis, c'est dans les Grisons, pour la partie romanche, et je pense que ça pourrait être un exemple - à voir dans quelle mesure on pourrait utiliser ça. Pour moi, il faut vraiment garantir cette indépendance de la presse, mais il faut se rendre compte que les choses bougent. De plus en plus, on devient numériques et c'est là que les baisses publicitaires sont le plus ressenties à la presse, il y a beaucoup moins de publicité classique sur papier. Ce n'est que la pointe de l'iceberg, car la Suisse, en comparaison avec l'Angleterre et les Etats-Unis, a encore beaucoup de publicités tout à fait classiques, ce qui n'est déjà plus le cas dans ces pays et tôt ou tard la Suisse va rejoindre ce mouvement de la numérisation. Ce que j'aimerais aussi dire, par exemple: il y a l'application "Frapp", qui a été développée par *Mediapart* au niveau radiotélévisuel, il y a aussi du texte et là, je pense que c'est une occasion unique pour toute la presse écrite, orale, télévisée de se mettre ensemble dans une même application et cette application-là pourrait avoir des recettes publicitaires numériques extrêmement intéressantes à ce moment-là.

Bref, si on veut une bonne presse, qu'elle continue d'être indépendante, et si on veut avoir un regard bienveillant, correct et honnête sur notre travail, alors je pense que c'est le moment aujourd'hui et c'est ce que va faire tout le groupe à l'unanimité, c'est de soutenir ce postulat. Je vous remercie d'en faire de même.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Je m'exprime ici à titre personnel et je donne évidemment mon soutien à ce postulat. J'aurais une autre question à l'intention du commissaire du Gouvernement.

Avec les annonces qui ont été faites dernièrement, se pose la question de l'indépendance et de la survie de plusieurs médias fribourgeois, notamment ce celle de tous ceux qui sont affiliés à *La Liberté*. Je parle de *La Gruyère*, je parle de *Le Messager* ou encore du *Journal broyard*. À lire ces éléments, on se posait la question s'il n'allait pas arriver dans le canton une sorte de tutelle, unique, d'un seul journal, qui va finalement imposer ses vues, faire disparaître les autres, qui ne seront que des succursales et qui reprendront les textes écrits par les correspondants de *La Liberté*, ce qui aurait pour conséquence de ne plus présenter aux lecteurs et lectrices fribourgeois qu'un seul point de vue.

Ma question est la suivante: nous avons en 2014 la Banque cantonale de Fribourg et le Groupe E qui ont racheté 33% des actions du quotidien *La Liberté*, qui était exclusivement propriété des Soeurs de St-Paul auparavant. La Banque cantonale de Fribourg et le Groupe E appartiennent à l'Etat de Fribourg, c'est donc l'Etat de Fribourg, le canton, par son gouvernement, qui peut dicter des choix de l'actionnariat. Est-ce que le canton de Fribourg était informé de ces décisions? Est-ce que les actionnaires ont pu participer à ces décisions stratégiques? Quelles étaient les informations dont disposait le Conseil d'Etat avant ces annonces? Est-ce que le Conseil d'Etat va lui-même aller dans le sens que prône le groupe St-Paul? Est-ce qu'il a fait valoir son avis lors de l'assemblée des actionnaires? On peut parler de BCF ou de Groupe E, on l'a vu, lorsqu'il y a des décisions stratégiques, on parle d'usines à charbon dans le nord de l'Allemagne, c'est le Conseil d'Etat, propriétaire à 75%, respectivement le canton propriétaire à 75% de ces entités qui peut leur dire stratégiquement les choix qu'ils doivent suivre. Est-ce que le Conseil d'Etat justement, fait valoir son avis lors de ces assemblées? Est-ce qu'il est informé? Comment est-ce qu'il intervient pour pérenniser justement d'une part ces journaux et la diversité de ces journaux sans être sous la tutelle d'un seul?

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). Dans sa réponse à notre postulat, le Conseil d'Etat était malheureusement doté d'idées prémonitoires. En lisant ce matin, aux aurores, mon quotidien préféré, j'ai vu que le référendum contre la loi fédérale avait abouti. Cela signifie que les 120 millions qui avaient été discutés au niveau des Chambres fédérales seront remis en question

dans une votation et qu'il y aura lieu, au niveau fédéral, de renforcer cette volonté populaire de maintenir une presse qui soit une presse indépendante.

Au niveau du canton de Fribourg, comme vient de le dire mon collègue Mauron, nous avons eu droit à un grand article du journal qui parle de révolution médiatique à Fribourg, avec la volonté de créer une société qui va couvrir ou coiffer nos quatre journaux cantonaux. Je pense que ces restructurations ont un sens au moment où elles permettent un certain nombre d'économies en termes de production, en termes d'impression, en termes de frais généraux et administratifs, éventuellement en termes de frais d'envoi et que dans ce sens-là, elles sont bienvenues. Mais je crois que ces regroupements ont toujours un danger intrinsèque, celui de la pensée unique. Alors, j'aimerais me référer quand même à la déclaration de l'actuel rédacteur en chef de *La Liberté*, dans cet article, qui nous dit que les quatre rédactions seront maintenues sur trois sites et conserveront leur rédacteur en chef respectif et que ces rédactions sont profondément enracinées dans leur région. Ces journaux continueront de défendre des valeurs fortes qui s'inscrivent dans la durée, l'indépendance, la recherche de vérité, la proximité avec leurs lecteurs et l'humanisme. C'est une magnifique déclaration, cette déclaration doit être suivie de mesures qui permettront à ces rédactions de conserver leur indépendance de penser et pour nous, il est important de savoir qu'il est possible que *La Gruyère* ait d'autres avis sur une évolution cantonale que ne l'a *La Liberté*.

Dans ce sens, l'aide que nous demandons par ce postulat devra être ciblée essentiellement sur le maintien de cette indépendance et le fait de permettre à ces différentes rédactions de maintenir des personnes différentes. C'est dans ce sens-là que je vous encourage - d'autant plus au vu des décisions fédérales d'aujourd'hui et à venir - à donner tous les moyens à notre canton de garantir une presse de qualité et qui aura toujours son indépendance de penser. Merci de soutenir ce postulat.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Die Verfasser des Postulates werfen natürlich eine für den Kanton Freiburg zentrale, wichtige Frage auf. Die Freiburger Medien, es wurde gesagt und insbesondere die Printmedien, sind mit bedeutenden strukturellen Herausforderungen konfrontiert.

Cette transformation numérique ne modifie pas uniquement les habitudes en matière d'information, notamment chez les jeunes, elle conduit notamment à une érosion des recettes publicitaires, on l'a entendu, comme aussi nous avons pu le lire une nouvelle fois la semaine passée dans le cadre des annonces du Groupe St-Paul. Là, je tiens à ajouter, évidemment le Conseil d'Etat ne se mêle pas, n'intervient pas dans les décisions des groupes comme St-Paul, ni directement ni indirectement, par le biais évidemment de la BCF et du Groupe E, mais il se soucie bien évidemment du bien-être de notre presse. Fribourg, ça a aussi été dit, a la chance de disposer d'un secteur médiatique varié, il est innovant dans les deux langues aussi, c'est important de le dire, avec un ancrage aussi solide au sein de la population. En assurant une couverture de qualité de l'actualité régionale, les médias fribourgeois sont un pilier essentiel de notre vie démocratique, mais les défis structurels des médias et la transformation du secteur nous concernent donc toutes et tous. Un appauvrissement des médias régionaux conduirait inévitablement à un appauvrissement de notre culture démocratique.

Der Staatsrat ist sich dieses Risikos bewusst und darum hat er auch im Mai 2020 beschlossen, den wichtigsten Freiburger Medien eine kurzfristige Krisenforthilfe zu gewähren. Angesichts des erhöhten Service-Public-Bedarfs, den die Medien in Zusammenhang mit der Covid-19-Krise decken, wollte er auf diese Weise eine qualitativ hochstehende Information während der Pandemie gewährleisten. Das war natürlich keine strukturelle Hilfe, das wurde auch hier im Rat diskutiert.

En mars 2021, cette aide a donc été prolongée pour couvrir toute l'année en cours. Je souligne que cela a été fait respectant évidemment le cadre financier qui était fixé par le Grand Conseil. Les défis structurels que rencontre le secteur médiatique imposent cependant une approche politique plus globale, au-delà de l'aide urgente et exceptionnelle, il faut le souligner encore une fois. Dans ce contexte, il est effectivement utile d'établir un état de lieux des médias fribourgeois, comme le demandent à juste titre les auteurs du postulat, et d'analyser surtout les perspectives du secteur aussi à moyen et à long termes. Donc, ça a été dit, le Conseil d'Etat propose d'accepter le postulat. Les réflexions sur les éventuelles mesures de soutien à la diversité des médias dans le canton seront menées de manière ouverte ou pour utiliser un autre terme que vous avez utilisé "sans tabou", donc sans privilégier d'emblée certaines pistes d'actions évoquées dans le postulat, comme notamment aussi la création d'une fondation.

Der Staatsrat möchte auch die Studien berücksichtigen, die von anderen, mit ähnlichen Herausforderungen konfrontierten Kantonen durchgeführt wurden - wir sind nicht alleine mit dieser Problematik. So haben etwa die Kantone Waadt und Bern kürzlich sehr ausführliche Berichte über die finanzielle Unterstützung der Medien durch die öffentliche Hand aufgestellt.

Enfin, il est important de signaler que la portée des mesures fédérales est déterminante pour évaluer la pertinence et aussi l'intérêt des mesures cantonales spécifiques, donc on est subsidiaires et ça a été confirmé, un référendum a été lancé - il a abouti - contre le train de mesures en faveur des médias, donc il existe actuellement de nombreuses incertitudes à ce propos. Ces éléments influenceront également sur le calendrier de l'élaboration du rapport et en conclusion et, comme je l'ai déjà mentionné, le Conseil d'Etat vous propose donc d'accepter ce postulat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 93 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Kubschi Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Ingold François (FV,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kirthana Wickramasingam (GR,PS/SP). *Total: 93.*

S'est abstenue:

Schwander Susanne (LA,PLR/FDP). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Résolution 2021-GC-122**Résolution du Grand Conseil fribourgeois au Conseil fédéral pour la sauvegarde de la recherche suisse dans le cadre du programme Horizon Europe**

Auteur-s:	Schoenenweid André (PDC/CVP, FV) Berset Solange (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Dépôt:	08.09.2021 (BGC septembre 2021, p. 3267)
Développement:	08.09.2021 (BGC septembre 2021, p. 3267)

Prise en considération

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Mes liens d'intérêt; je suis membre de la délégation fribourgeoise à la commission interparlementaire HES-SO.

Vous avez certainement pu prendre connaissance de l'ensemble du développement de cette résolution et des considérations d'intervention de demande du Grand Conseil dans le cadre de cette résolution auprès du Conseil d'Etat, qui doit intervenir, qui devra intervenir au niveau du Conseil fédéral. Cette résolution est déposée par la délégation fribourgeoise à la commission interparlementaire HES-SO. La Suisse a toujours été un membre actif des programmes de recherche européens et considéré

comme un pays associé, avec toutes les possibilités de participation active et égalitaire aux multiples programmes et processus de recherche ainsi qu'aux différents groupes et consortiums formés pour les différents programmes. La Suisse a toujours été très bien placée dans les analyses de performance dans l'innovation et la recherche. Notre prospérité et une bonne partie de nos emplois sont liés directement ou indirectement à la qualité de la recherche et surtout au transfert technologique vers les entreprises et les PME locales ou nationales.

La pandémie de 2020 nous a rappelé l'importance de maintenir, de garantir la recherche dans notre pays. La recherche et le monde académique ne connaissent pas les frontières et cette résolution n'est pas absolument un débat sur l'accord cadre avec l'Union européenne. La HES-SO Fribourg et l'Université de Fribourg sont des hautes écoles performantes, avec des structures destinées à la recherche ayant de multiples projets, avec des liens étroits avec des programmes européens, comme par exemple le futur et nouveau programme *Horizon Europe*. La commission interparlementaire, la délégation fribourgeoise, le Conseil gouvernemental représenté ici par le Conseiller d'Etat Oliver Curty sont très en souci sur l'avenir immédiat et futur de la recherche dans nos hautes écoles, à Fribourg en particulier. Cette résolution, qui vous donne tous les enjeux, est toujours d'actualité. La perte d'attractivité de nos hautes écoles fribourgeoises, la perte de financement sur une quantité de projets qui devrait être impérativement remplacée par exemple par le SEFRI, par des fonds nationaux bien sûr, la perte de bourses d'études, la mise en danger du programme Erasmus+ sont des éléments qui doivent nous interpeler, chers députés, sur la situation que vont connaître, à brève échéance, nos hautes écoles fribourgeoises, tant la HES-SO que l'Université de Fribourg. Il va sans dire que le transfert technologique de la recherche vers les PME locales et les industries va aussi pâtir de cette situation, qui va certainement encore se dégrader.

Cette résolution a toute sa pertinence actuellement et dans ce sens, la délégation fribourgeoise HES-SO vous demande de la soutenir.

Pasquier Nicolas (*VCG/MLG, GR*). Notre groupe est aussi favorable à la transmission de cette résolution. Membre de la CAE et de la délégation fribourgeoise à la HES-SO, j'ai participé à la séance de la commission, qui l'a discutée le 28 juin dernier.

Lors des débats, il en est ressorti une réelle inquiétude au sein des membres de la commission et du rectorat de la HES-SO. Sans les accords, les différents accords qui régissent et encouragent la mobilité des étudiants et étudiantes, sans les accords de financement de grands projets européens, auxquels la Suisse participe de plein droit jusqu'à maintenant, c'est un affaiblissement de l'attractivité des sites de recherche suisses, tant pour les HES, la HES-SO Fribourg, tant pour les universités, bien sûr l'Université de Fribourg, mais aussi pour tous les autres sites de recherche privés et PME qui gravitent autour de ces lieux de formation et de recherche. Sans la possibilité de participer activement à ces grands projets, il sera aussi difficile de recruter des chercheurs, des chercheuses de haut niveau qui contribuent à faire rayonner la recherche accomplie sur le sol suisse. S'opposer à cette résolution, c'est ainsi négliger un facteur important qui a contribué jusqu'à présent de manière significative au développement du tissu économique suisse. Notre groupe partage ainsi les inquiétudes sur l'assombrissement des perspectives sur la recherche et l'économie.

Au nom du groupe Vert Centre Gauche et de la délégation HES-SO je vous invite à soutenir sans retenue la transmission de cette résolution.

Altermatt Bernhard (*PDC/CVP, FV*). Ich arbeite selber an einer Freiburger Hochschule und habe damit ein indirektes Interesse zu deklarieren. Meine Stelle ist jedoch nicht über öffentliche kantonale Mittel finanziert, sondern über sogenannte Drittmittel.

Des moyens tiers, comme on dit dans le jargon de la recherche et du développement, c'est-à-dire des moyens financiers qui proviennent de l'extérieur, de sources privées et publiques.

Die Vergabe solcher Drittmittel, die hier in Freiburg investiert werden, ist äusserst kompetitiv und erfordert höchste Qualität bei der Eingabe. Meine Arbeit hier in Freiburg, liebe Kolleginnen und Kollegen, ist ein grosses Glück für mich. Aber jeder hiesige Forscher kann jederzeit ein Angebot einer ausserkantonalen oder ausländischen Hochschule oder Universität bekommen und Freiburg verlassen.

Damit verlassen nicht nur die Kompetenzen unseren Kanton, sondern es fliessen finanzielle Mittel ab. Jeder Franken, der über Drittmittel und externe Projektgelder bei uns verdient wird, kommt der Schweiz und Freiburg zugute. Die arbeitenden Personen bezahlen hier ihre Steuern, fast ihr ganzer Konsum erfolgt vor Ort und fliesst in die lokale Wirtschaft. Damit werden Freiburger Mieten bezahlt, Freiburger und Schweizer Gemüse und Früchte gekauft, Mitgliedschaftsbeiträge bei Freiburger Gewerkschaften beglichen.

L'institut universitaire auquel je travaille a ressenti les conséquences de la situation bloquée en matière de politique européenne avec une rapidité inquiétante. Ayant été approchés il y a quelques mois par un consortium d'une dizaine d'universités suisses dans toute l'Europe pour prendre la direction d'un projet de recherche, Horizon Europe, nous avons dû renoncer à jouer ce rôle de leader suite aux décisions réciproques par le Conseil fédéral et la Commission européenne. Cela

ne veut pas dire que notre haute école arrêtera de mettre ses compétences à disposition de la communauté scientifique, mais elle le fait d'ores et déjà dans une position affaiblie, offrant son savoir et son savoir-faire sans contrepartie financière ou dans une fonction subordonnée. Je lance un appel fort à tous les indécis et à tous ceux qui ont tendance à jouer avec le feu en matière de politique européenne. Ne continuons pas d'affaiblir le positionnement de l'espace économique et scientifique suisse. Il faut le dire avec des mots clairs et nets, nous serons et nous sommes perdants en tant que collectivité, car à la fin, ce sont des impôts sur le revenu qui échappent à nos autorités, des loyers payés en moins à des propriétaires fribourgeois, des pommes de terre et fruits des producteurs locaux qui ne seront pas achetés, des services non utilisés dans notre région. Je vous remercie pour votre soutien à cette résolution et pour votre attention.

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Je m'exprime en mon nom personnel et en celui du groupe de l'Union démocratique du centre. Je n'ai pas de lien d'intérêt direct avec cet objet.

La résolution que nous traitons aujourd'hui, déposée par M^{me} la Députée Solange Berset et M. le Député André Schoenenweid, contient quatre demandes. Ces demandes sont, de mon point de vue, justifiées et leurs objectifs valables. Mais, Mesdames et Messieurs, je constate avec le dépôt de cet instrument parlementaire que nous sommes en pleine période électorale. La résolution que nous débattons ce jour est purement déclamatoire. Les quatre demandes déposées font actuellement l'objet de tous les soins du Conseil fédéral et du Parlement. Afin d'obtenir la pleine association à *Horizon Europe*, le Parlement fédéral doit se prononcer sur le déblocage du milliard de cohésions pour l'Union européenne. Si ce projet est accepté et si la Commission européenne n'est pas de mauvaise foi, l'association à *Horizon Europe* devrait devenir une réalité. C'est en effet elle qui fait le lien entre les deux choses. Le Parlement a accordé une enveloppe de 6,15 milliards de frs pour participer au paquet *Horizon Europe*. Il sera notamment possible de financer directement les chercheurs suisses. Quant aux mesures en faveur de la recherche et de l'innovation, notamment pour nos PME, elles sont déjà prévues par le Conseil fédéral.

Je vous demande dès lors de lire le message FRI concernant la formation, l'innovation et la recherche 2021-2024, qui traite de ces questions. En effet, les mesures au niveau fédéral sont déjà prévues, le milliard de cohésion entre la Suisse et l'Europe a été approuvé par le Conseil fédéral et il sera traité tout prochainement par notre Parlement fédéral. Sur le fond, Mesdames et Messieurs, cette résolution ne sert à rien. La Suisse désire, bien entendu, être associée au programme *Horizon Europe* mais aussi avec les Anglais ou les Israéliens par exemple. La résolution peut avoir le mérite de maintenir la pression sur les autorités fédérales, mais nous préférons garder ainsi notre souveraineté et décider de notre propre choix.

Le groupe de l'Union démocratique du centre dira non à cette résolution.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). En préambule, je vous annonce mon lien d'intérêt; je suis effectivement cheffe de la délégation fribourgeoise auprès de la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO.

J'aimerais peut-être dire à mon collègue Demierre que je ne pense pas que cette démarche soit électoraliste, tout simplement, parce que s'il consulte les débats dans ce Parlement, durant les cinq années, la commission est intervenue pour défendre la recherche, notamment dans nos hautes écoles et l'Université.

Mes préopinants ont donné beaucoup d'informations et d'explications sur les enjeux de cette résolution et je voulais simplement intervenir pour donner quelques renseignements complémentaires, car en fait, comme cheffe de délégation, je suis en contact permanent avec la direction du Rectorat de la HES-SO notamment. C'est ainsi que j'ai appris que le 11 août, effectivement, le Conseil fédéral a transmis un message sur le déblocage de la deuxième contribution suisse, mais en fait on apprend aussi que le débat a été retardé. Il y a donc, en plus, un problème d'alignement stratégique entre le Parlement et le Conseil fédéral. Deux autres mauvais signes sont intervenus aussi, la confirmation officielle que le pays tiers, donc la Suisse, ne peut pas participer au programme de coordination et d'action dans le cadre de la CSA. Ensuite, le programme COST dont la Suisse est membre fondateur est aussi en danger. La coopération européenne en sciences et en technologie, dont la Suisse comme je l'ai dit a été une initiatrice pour sa création, risque tout simplement de disparaître. Alors évidemment le Conseil fédéral a pris des mesures financières pour compenser les recherches qui ne seront plus remportées au niveau européen et plus loin, mais l'argent ne suffit pas. Ce qu'il faut, c'est vraiment obtenir et garder le réseautage autour des thématiques stratégiques dans toutes ces institutions, c'est primordial pour assurer les bases pour de futurs appels à des programmes de recherche. Si la Suisse ne peut plus participer à ces programmes, elle ne pourra que très, très difficilement intégrer les programmes européens de recherche et les incidences seront très, très négatives pour notre HES et pour l'Université.

Chers collègues, je vous demande vraiment de soutenir cette résolution au nom de la CIP pour vraiment sauvegarder la recherche dans nos hautes écoles.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Wie gesagt: Diese experimentelle Forschung an unseren Fachhochschulen ist die Grundlage für die Entwicklung des regionalen Wirtschaftsgefüges und damit extrem wichtig für den Kanton Freiburg.

D'une manière générale, la possibilité d'une participation pleine et entière de nos institutions au programme européen de recherche est tout simplement cruciale, voire vitale, aussi pour la pérennité d'une recherche de qualité dans nos institutions et finalement aussi pour l'innovation dans nos entreprises. L'accès aux chercheurs et aux chercheuses, aux bourses individuelles et à la coordination de projets collaboratifs est le garant du rayonnement de nos hautes écoles à l'international. Le dernier élément c'est que la possibilité pour nos PME, nos start-up de participer à titre individuel au programme EIC Accelerator 2021, qui fait partie du nouveau pilier du programme Horizon Europe, doit être garantie. Le comité de la Conférence des directeurs de l'économie s'est par ailleurs entretenu tout récemment à ce sujet avec l'ambassadeur Eric Scheidegger, chef de la direction de la politique économique du SECO.

Dieser hat uns bestätigt, dass bestimmte Projekte vorübergehend durch das SEFRI finanziert werden könnten und dass auch, wie bereits gesagt, Budgetausgleichsmassnahmen geprüft werden. Das Ziel bleibt aber - und es muss das Ziel bleiben - eine möglichst rasche Beteiligung der Schweiz an den verschiedenen Programmen.

La CDEP, la Conférence des directeurs de l'économie publique a aussi écrit au Conseiller fédéral Parmelin en insistant sur l'urgence de poursuivre cet objectif. C'est juste, ce qui a été dit par la députée Berset, le message n'a pas encore été traité au Parlement. On lui a également demandé de prendre la mesure de toutes les pertes consécutives à la rétrogradation de la Suisse au rang de pays tiers ainsi que d'évaluer aussi les avantages et les inconvénients à la création d'un fond suisse à l'innovation. Cette semaine ou la semaine passée, j'ai également eu l'occasion avec ma collègue zurichoise de relayer ces préoccupations auprès de la commission Economie et redevances du Conseil national et pas plus tard qu'hier soir, le Conseil d'Etat a abordé ce sujet avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales. Donc, on attend avec impatience les décisions du Conseil fédéral, respectivement du Parlement, on ne peut plus attendre et c'est pourquoi, sans avoir consulté mes collègues au Conseil d'Etat, parce que le délai était trop court, je recommande d'accepter cette résolution.

> Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 75 voix contre 18. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Ingold François (FV,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Kirthana Wickramasingam (GR,PS/SP). *Total: 75.*

Ont voté non:

Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP). *Total: 18.*

S'est abstenu:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP). *Total: 1.*

Loi 2021-DSJ-13

Modification de la loi sur la justice et du code de procédure et de juridiction administrative

Rapporteur-e: **Morel Bertrand** (PDC/CVP, SC)
Représentant-e du gouvernement: **Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice**
Rapport/message: **22.03.2021** (BGC mars 2021, p. 3127)
Préavis de la commission: **24.06.2021** (BGC juin 2021, p. 3135)

Entrée en matière

Morel Bertrand (PDC/CVP, SC). Dans la mesure où le projet de loi porte sur le fonctionnement du pouvoir judiciaire, il a été examiné par la Commission de justice. Ce projet porte en effet sur la modification de la loi sur la justice et le code de procédure et de juridiction administrative. Il vise principalement la mise en oeuvre de quatre motions émanant des députés de Weck et Defferrard pour une amélioration de la prévention spéciale envers les mineurs de moins de quinze ans, des députés Mauron et Kubski pour une mise en oeuvre de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes et une autre pour le bilinguisme devant le Tribunal cantonal et d'autres autorités cantonales et enfin une motion de la Commission de justice demandant la modification de l'article 37 al.2 de la loi sur la justice.

La Direction de la sécurité et de la justice a saisi cette occasion pour consulter les différentes autorités pour voir si d'autres modifications opportunes devaient être apportées à ces lois. Le projet en retient quelques-unes mais pas toutes. Lors des débats de la Commission, M. le Commissaire du Gouvernement a souligné que les modifications non retenues portaient sur des éléments qui méritaient une réflexion plus approfondie ou qui devaient être englobées dans le cadre des travaux sur l'analyse du pouvoir judiciaire actuellement en cours.

Ce projet a été mis en consultation auprès de trente-deux entités, dont vingt-sept ont rendu réponse. Dans l'ensemble, la plupart soutiennent le projet. Une exception notable pour le nouvel article 163 al.3 LJ, qui donne au président du Tribunal pénal des mineurs la possibilité de prononcer des arrêts disciplinaires à l'encontre des mineurs de moins de quinze ans. Certaines entités considèrent en effet ces arrêts comme étant potentiellement contraires au droit fédéral, qui limite les peines privatives de liberté aux mineurs de plus de quinze ans.

A titre personnel, j'avais également fait preuve du même scepticisme lors des débats relatifs à la motion. Toutefois, à l'instar de la majorité d'entre vous, je l'avais soutenue, car elle était souhaitée par le Tribunal des mineurs lui-même, qui se trouve bien démuné si les mineurs n'exécutent pas une prestation personnelle à laquelle ils ont été condamnés. En effet, ne pas prévoir de sanction dans un tel cas rend la condamnation quasi inutile et inefficace sur l'amendement du jeune délinquant. Je précise encore que les arrêts disciplinaires ne peuvent être utilisés qu'à titre d'*ultima ratio*. Ceci est ancré dans la loi, puisqu'elle prévoit expressément que les arrêts disciplinaires doivent être précédés d'un avertissement.

Quant à elle, la Commission s'est réunie à une seule reprise pour traiter des seize articles soumis à modifications. Les débats ont été aussi rapides que sereins avec une position unanime des membres de la Commission, y compris sur les trois modifications apportées au projet du Conseil d'Etat: l'une porte sur le nombre de postes à temps partiel au Tribunal cantonal que la Commission a souhaité limiter, une autre a supprimé à l'unanimité le nouvel article 141 du code de procédure et de juridiction administration, qui prévoyait que les indemnités allouées dans le cadre d'une procédure ne soit mis à la charge de la collectivité publique désavouée que lorsqu'il n'y a pas de partie adverse. En d'autres termes, s'il y a une, l'indemnité devrait être exclusivement supportée par la partie adverse. La Commission a jugé à l'unanimité que ce nouvel article était totalement inéquitable pour le justiciable, et l'a supprimé.

Au nom de la Commission, je tiens à remercier M. le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz ainsi que M^{me} la Cheffe de Service Lise-Marie Graden pour les explications données lors des débats de la Commission et leur oreille attentive à nos quelques interrogations et propositions de modification. Nos remerciements s'adressent également à M. le Secrétaire de la Commission Patrick Pugin, dont la qualité du travail relève toujours de l'orfèvrerie.

Pour conclure, vous l'aurez compris Mesdames et Messieurs les Député-e-s, le projet que nous traitons ce jour n'est pas encore une réforme profonde de la loi sur la justice ou du code de procédure et de juridiction administrative. Des réformes profondes pourraient émaner de l'analyse du pouvoir judiciaire qui est en cours et qui devrait bientôt toucher à sa vie. Aujourd'hui, nous

nous contentons d'une part de donner la suite logique aux motions qui ont été acceptées par le Grand Conseil et d'autre part de procéder à un toilettage d'autres dispositions visant à améliorer le fonctionnement de la justice. Le projet porté à l'ordre du jour ne soulève pas de questions de recevabilité ni de questions préjudicielles. La Commission vous propose ainsi d'entrer en matière et de soutenir le projet bis de la Commission lors de l'analyse de détail.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Comme indiqué, ce projet de loi a principalement pour objet la mise en oeuvre de plusieurs interventions parlementaires qui avaient été acceptées par le Grand Conseil sur proposition d'ailleurs du Conseil d'Etat.

Comme la loi sur la justice et le code de procédure et de juridiction administrative allaient être en partie modifiés, j'ai effectivement saisi l'occasion de solliciter la Commission de justice, le Conseil de la magistrature, le Tribunal cantonal et le Ministère public pour savoir si d'autres modifications de ces lois étaient encore opportunes. Toutes les propositions n'ont pas été retenues, parce que certaines nécessitaient une réflexion plus approfondie, le cas échéant avec des discussions entre les différents intervenants. C'est notamment la problématique des frais de justice, des dépenses des indemnités à l'assistance judiciaire, ou encore de certains points écartés du périmètre du projet parce qu'ils avaient davantage de sens dans les travaux qui sont effectivement en cours au sein de l'analyse du pouvoir judiciaire. Par exemple: faut-il soumettre le préfet à la surveillance du Conseil de la magistrature lorsqu'il agit comme autorité de la juridiction administrative? Les questions de ce genre sont précisément thématiques dans l'analyse du pouvoir judiciaire. Je saisis d'ailleurs l'occasion de vous dire que le comité de pilotage avance bien avec ses travaux. Il devrait être en mesure de rendre son rapport prochainement, rapport qui est destiné au Conseil d'Etat. Une communication sur la nature de ses travaux devrait intervenir avant la fin de l'année. Sans trahir de secret, je peux en tout cas vous confirmer que globalement les autorités judiciaires fribourgeoises fonctionnent bien. Elles peuvent aussi compter sur les collaboratrices et collaborateurs motivés malgré une augmentation du nombre de causes pour la majorité de ces entités.

S'agissant de la modification des différentes lois présentées aujourd'hui, la consultation a effectivement été globalement favorable. Les questions plus fondamentales encore une fois qui sont intervenues sur l'organisation du pouvoir judiciaire seront thématiques avec l'analyse du pouvoir judiciaire lors de la prochaine législature. Je précise aussi que le projet dont vous êtes saisis aujourd'hui ne devrait pas avoir de conséquences financières majeures.

Je remercie enfin la Commission de justice, qui a accueilli favorablement ce projet de loi. Je relève d'ailleurs le souci constant de cette commission de mettre au coeur de ses réflexions le bon fonctionnement de la justice et cela avant même d'autres considérations de nature politique et financière.

Je vous informe également que le Conseil d'Etat s'est entièrement rallié à la version bis de la Commission, qui portait sur des modifications plutôt mineures. Si nécessaire, nous pourrions y revenir lors de la discussion par article. Avec ces considérations, je vous invite à entrer en matière.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). J'annonce mes liens d'intérêts. Je suis membre de la Commission de justice et pratique également comme avocat dans le canton de Fribourg.

Le groupe socialiste a examiné ce projet de loi avec attention et remercie le Conseil d'Etat. C'est toujours un privilège pour un député de voir de son vivant une motion traitée par le Conseil d'Etat, adoptée par le Grand Conseil puis transformée en loi par le Conseil d'Etat avant de revenir au Grand Conseil pour son adoption formelle. Ici, il y a une double célébration, car c'est la concrétisation de deux motions avec mon collègue Kubski et également une consécration avec la motion Defferrard/ de Weck, qui a également été mise en oeuvre. Le Conseil d'Etat par ces motions a profité de l'occasion pour questionner les acteurs du système judiciaire, notamment les juges, les avocats, les autorités pour mettre en oeuvre de manière encore plus facile et de manière plus adéquate cette justice avec une réformette sur plusieurs points.

Il y a maintenant un "mais", Monsieur le Commissaire du Gouvernement. Si cette révision est bonne, et que le groupe socialiste entrera en matière, cela ne signifie pas que tout est parfait. Il y a encore des points à régler. Si les juges, les avocats et les autorités sont contents de ces modifications, il faut toujours se mettre à la place de l'administré, à la place du contribuable qui a quelque fois affaire à la justice.

Je dirais trois points. La question des langues a été résolue en partie pour les autorités qui ont une compétence cantonale. Il y a tout de même encore un problème. Vous prenez une victime singinoise agressée en Glâne par un francophone, vous aurez la procédure d'instruction qui pourrait être faite dans la langue de chacun. Chacun s'exprimera dans sa langue, parce que le Ministère public a une compétence cantonale. Au Tribunal pénal d'arrondissement en Glâne, la procédure aura lieu en français. La victime devra donc correspondre avec cette autorité régionale en français, qui n'est pas sa langue, éventuellement avec les complications que cela implique. Dès que cette instance est finie, s'il y a un recours au Tribunal cantonal, on pourra à nouveau s'adresser à cette autorité dans les deux langues. Mieux encore, parce que si cela va au Tribunal fédéral, vous avez le français, l'allemand et vous pouvez même faire un recours en italien ou en romanche. Cela signifie que cette deuxième étape régionale doit être réglée également et avec la constitution cantonale, il suffirait d'étendre la compétence de ses autorités à

tout le canton pour qu'à chaque étape chaque citoyen fribourgeois puisse s'adresser à l'autorité dans sa langue. C'est quand même tellement plus facile pour un contribuable de s'adresser à une autorité dans la langue qu'il comprend, même s'il reçoit en retard des écrits d'une autre langue de la partie adverse. Ceci doit être corrigé.

La deuxième chose, c'est la question de l'informatisation pour la consultation des dossiers. On voit dans le cas par exemple de l'office AI que tous les dossiers sont numérisés lorsque les gens les reçoivent. Quand on doit numériser ceci au niveau judiciaire, il est possible d'obtenir par un simple mail les dossiers. Cela doit être fait rapidement, indépendamment de l'analyse du pouvoir judiciaire.

La troisième chose, c'est la question de la réforme des tribunaux. Après le regroupement du Ministère public en 1999 et celui des justices de paix en 2007, on attend maintenant avec impatience la suite. Il faut que cela avance. D'autres cantons l'ont déjà fait. On voit de plus en plus de cas difficiles, d'avocats spécialisés. Nous avons aussi besoin de magistrats spécialisés dans ce canton, pas avec des entités mammoth mais des entités régionales qui tiennent compte des districts et de l'importance de chaque district - sans tout regrouper à Fribourg mais en agissant de manière judicieuse.

Sur ces considérations, le groupe socialiste entre en matière et sera suspendu à vos lèvres, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, pour que vous puissiez donner le cas échéant toute idée qui pourrait faire son chemin de manière à ce que la population puisse être informée après et accepter les changements qui, je l'espère, interviendront rapidement.

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied der Justizkommission.

Wie bereits gesagt: Verschiedene parlamentarische Vorstösse haben dazu geführt, dass das Justizgesetz überarbeitet werden musste - Verbesserung der Spezialprävention der Jugendlichen, Umsetzung des Gesetzes über die Gleichstellung von Mann und Frau, Zweisprachigkeit beim Kantonsgericht und bei dem Amt für kantonale Behörden, Anstellung von Richtern in Teilzeitarbeit.

Wir danken dem Staatsrat für seinen Vorschlag mit dem überarbeiteten Artikel. Die Fraktion Mitte Links Grün hat die überarbeitete Version des Justizgesetzes analysiert und sich insbesondere mit den Veränderungsvorschlägen der Justizkommission auseinandergesetzt.

Bei Artikel 37, Anstellung von Richterinnen und Richter im Kantonsgericht, gibt es zwar die Möglichkeit von jetzt mehr Teilzeitstellen, acht, im Vergleich zu anderen Berufsgattungen sind aber die Anzahl der Teilzeitstellen und vor allem die Flexibilität in diesem Bereich immer noch sehr klein. Die Vereinbarung von Beruf und Familie ist damit schwieriger zu realisieren. Ich denke, hier hat es noch Entwicklungspotential in den nächsten Jahren.

Die Fraktion Mitte Links Grün wird die Version der parlamentarischen Kommission unterstützen und ist auch bereit für das Eintreten.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Le groupe libéral-radical accepte l'entrée en matière de cette modification de la loi sur la justice et du code de procédure et de juridiction administrative. Il acceptera la loi telle qu'elle a été amendée par la Commission de justice. J'en profite pour remercier le Conseil d'Etat d'avoir mis en application la motion que ma collègue Defferrard et moi-même avons déposée en ce qui concerne les arrêts à prononcer pour des mineurs de moins de quinze ans, même si c'est une motion qui effectivement peut soulever quelques questions. On a mis des cautions pour que cette application soit limitée. Nous pourrions en parler lors du débat de fond.

Je remercie donc le commissaire d'avoir mis en place ces quatre motions déposées et acceptées par le Grand Conseil.

Defferrard Francine (*PDC/CVP, SC*). Effectivement, le projet de loi qui nous est soumis ce jour comporte deux volets. C'est d'une part la mise en oeuvre de quatre motions qui ont déjà été évoquées en 2019 et 2020 par le Grand Conseil. Je renonce à les énumérer, ce qu'a fait M. le Rapporteur, mais je remercie pour la mise en oeuvre de la motion Defferrard/de Weck pour la prévention spéciale des mineurs de moins de quinze ans.

Au sujet de l'assouplissement pour les juges cantonaux de leur taux d'activité, le nombre d'EPT de juges cantonaux est effectivement maintenu à 14. Par contre, les possibilités d'exercer à temps partiel sont aménagées et portent à quatre postes la possibilité de le faire en lieu et place de deux postes.

Pour le deuxième volet, il s'agit effectivement d'introduire des modifications issues du monde judiciaire, à savoir du Ministère public, du conseil de la magistrature, et des juges cantonaux. Elles ont pour buts principaux d'améliorer le fonctionnement de la justice et de le mettre en conformité avec le code de procédure civile suisse, cela dans l'intérêt de la justice, ce que nous saluons.

Une disposition légale a été l'objet de discussions. Il s'agissait pour le Conseil d'Etat d'introduire une disposition légale permettant d'exonérer les autorités, c'est-à-dire le canton, les communes, de l'obligation de payer une indemnité de partie aux autres parties à la procédure lorsque les décisions qu'elles ont rendues sont annulées par l'autorité de recours. Il a effectivement

apparu aux membres de la Commission qu'il s'agissait là d'une disposition inéquitable pour l'administré et elle a proposé sa suppression. Le Conseil d'Etat se rallie à cette proposition, ce que je salue.

Vous l'avez compris, au nom du groupe PDC, je vous invite à soutenir le projet bis et je vous en remercie.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). Tout d'abord, mon lien d'intérêt: je suis membre de la Commission de justice.

Notre groupe a pris connaissance de ce message modifiant la loi sur la justice. Nous relevons l'ajout à l'article 163 d'un alinéa comblant la lacune de la prestation personnelle non exécutée par un mineur. Ce nouvel article prévoyant la possibilité d'une peine disciplinaire jusqu'à dix jours en milieu fermé non pénitentiaire pour une prestation personnelle non effectuée est justifiée. Pour être dissuasive, une peine doit être effectuée. C'est donc la suite logique à l'acceptation de la motion de nos collègues Defferrard et de Weck. Les autres articles de la loi sur la justice qui sont modifiés le sont suite à l'acceptation d'un instrument parlementaire, à une demande d'une autorité judiciaire ou encore sont des adaptations à une loi fédérale ou à une jurisprudence et ces articles-là n'amènent pas de commentaires de notre part.

Concernant l'article 141 du CPJA, notre groupe suivra l'avis de la Commission. Il n'est pour nous pas concevable qu'un recourant qui aurait fait tout juste soit sanctionné. La répartition actuelle est plus équitable. C'est avec ces quelques considérations que notre groupe entre en matière sur ce projet de loi et soutiendra la version bis de la Commission.

Morel Bertrand (*PDC/CVP, SC*). Je remercie tous les intervenants qui au nom de leur groupe acceptent l'entrée en matière. Dans la mesure où celle-ci n'est pas combattue et qu'il n'y a pas de question directe à la Commission, je n'ai pas de commentaire particulier à ajouter.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie également les différents rapporteurs de groupe pour avoir confirmé l'entrée en matière sur ce projet de loi. Tous sont membres de la Commission de justice et sont donc parfaitement informés sur les adaptations qui sont aujourd'hui présentées, respectivement sur les défis aussi à régler pour l'avenir. Je ne vais donc pas répondre dans le détail mais à certains éléments comme par exemple M. le Député Mauron sur la problématique de la langue. Effectivement, il y a probablement encore un potentiel d'amélioration dans le système fribourgeois. Le Conseil d'Etat a néanmoins une approche pragmatique du bilinguisme dans le canton. Je ne suis pas sûr que ce soit opportun d'envisager des réformes constitutionnelles à ce sujet. On est naturellement tenu par la problématique de la territorialité de la langue, mais on a certaines adaptations qui existent et qui pourraient encore être renforcées dans le futur à ce sujet. Après, il y a naturellement aussi tout le défi de la formation des juges et de la capacité des juges à comprendre, à s'exprimer ou à rédiger avec le greffier dans la langue partenaire.

S'agissant de l'informatisation, c'est naturellement un défi immense que devront relever l'ensemble des cantons, l'ensemble des pouvoirs judiciaires ces prochaines années. Le canton de Fribourg s'y attèle dans le cadre du programme e-Justice pour lequel on a débloqué des moyens financiers très importants.

L'information sur la mise en oeuvre de ces adaptations sera partagée par l'ensemble des acteurs du pouvoir judiciaire, par les avocats, par les entités judiciaires elles-mêmes, de manière à ce que le justiciable soit pleinement informé des nouveautés.

M^{me} de Weck et M^{me} Defferrard ont évoqué la problématique des sanctions disciplinaires. Le Conseil d'Etat y était favorable sur le principe tout en ayant aussi mis le doigt sur les interrogations qui peuvent subsister sur l'angle juridique. Néanmoins, le Grand Conseil a sanctionné, a pris cette décision, raison pour laquelle nous la mettons en oeuvre en insistant sur le fait que naturellement c'est une *ultima ratio*. Il doit y avoir un avertissement particulier. Les garde-fous seront présents. C'est aussi un moyen pour le Tribunal des mineurs de faire respecter cas échéant les injonctions aux différents intéressés.

C'est avec ces considérations que nous pouvons maintenant parcourir les modifications en tant que telles.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Loi sur la justice du 31.5.2010 (LJ)

Art. 10a al. 2 (modifié)

Morel Bertrand (*PDC/CVP, SC*). Au début de cette analyse de détail, je tiens à rappeler l'article 144 de la loi sur le Grand Conseil, qui indique que lorsque les propositions de la Commission et du Conseil d'Etat sont identiques et que la Commission est unanime, le rapporteur renonce à les commenter. Le ou la commissaire peut cependant demander la parole. En l'espèce, dans la mesure où le Conseil d'Etat s'est rallié au projet bis, que les membres de la Commission sont unanimes et qu'il s'agit de questions juridiques et techniques, d'entente avec M. le Commissaire du Gouvernement et afin de gagner en efficacité et d'éviter de rallonger inutilement les débats, nous avons décidé de respecter cet article 144 et ainsi de ne pas commenter

les articles, ce sauf exception notamment lorsqu'il y a eu des amendements en commission afin de laisser une trace dans les bulletins du Grand Conseil de la volonté du législateur. Nous répondons toutefois volontiers aux éventuelles interventions.

Cette précision étant faite, je n'ai pas de commentaire à faire sur l'article 10 al.2 modifié.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 37 al. 1 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 37 al. 2 (modifié)

Morel Bertrand (PDC/CVP, SC). Cet article ayant été amendé en commission, j'ai un commentaire à apporter. Il s'agit de la mise en oeuvre de la motion de la Commission de justice, qui visait à offrir davantage de flexibilité au Tribunal cantonal dans la répartition interne des pourcentages du taux d'activité des juges cantonaux. La Commission a cependant jugé que la formulation de l'article proposée à modification permettait théoriquement de se retrouver qu'avec des juges à mi-temps, soit par exemple trente-deux juges cantonaux à 50%, ce qui n'est pas souhaitable pour une justice efficace et efficiente. Il faut donc en effet conserver des postes à plein temps et poser des garde-fous en ce sens. Par une décision unanime, la Commission a modifié le projet du Conseil d'Etat tout en conservant la flexibilité du taux d'activité à temps partiel et ainsi le sens de la motion acceptée par le Grand Conseil. Elle a précisé le projet en ajoutant que le nombre de postes à temps partiel est limité à quatre équivalents plein temps au maximum.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Le Conseil d'Etat se rallie à la version bis de la Commission. Je rappelle que selon la loi le Tribunal cantonal peut compter entre douze et seize postes de juges. Il y en a quatorze actuellement. L'objectif de cette modification est d'apporter un peu plus de flexibilité dans les temps partiels mais nous partageons également l'avis qu'il y a lieu de garantir un certain nombre de juges cantonaux à 100%.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 44 al. 2 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 60 al. 2 (abrogé)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 62 al. 1a (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 67 al. 4 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 73 al. 1 (modifié)

Moussa Elias (PS/SP, FV). Je me permets d'intervenir brièvement pour vous rappeler que le Tribunal des mesures de contrainte est l'autorité cantonale compétente pour autoriser ou non, sur requête d'autres autorités comme par exemple le Ministère public, les mesures de contrainte les plus incisives que notre ordre juridique connaît.

Ainsi par exemple, et c'est une liste non exhaustive, le Tribunal des mesures de contrainte peut ordonner et prolonger la détention provisoire et décider de la remise en liberté. Le Tribunal des mesures de contrainte ordonne et autorise également d'autres mesures de contrainte telles que notamment la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication, les autres mesures techniques de surveillance et les investigations secrètes. Ainsi, il autorise par exemple le recours à des agents infiltrés ou statue sur la levée de scellés si celui qui a fait l'objet d'un séquestre ou un ayant droit s'oppose à l'exploitation des pièces saisies. Tout cela souvent dans des phases très précoces des investigations, la procédure ou les moyens de preuve à disposition n'est pas encore très complet, en tout cas pas encore aussi complet que lors du procès au fond et où l'état de fait n'est pas encore complètement établi, tout cela sur la base d'un soupçon initial. Il est très important de souligner, comme cela est fait dans le message du Conseil d'Etat sauf erreur, que ces décisions sont prises sous une forte pressions quant aux délais. Elles doivent en effet souvent se prendre en quelques heures seulement.

C'est dire que d'une part les décisions à prendre sont très importantes. Il n'y a pas beaucoup de personnes auxquelles l'Etat confère la compétence pour ne pas dire le pouvoir de vous mettre d'un jour à l'autre en taule ou en détention préventive. Il n'y a pas beaucoup de personnes qui ont la compétence d'autoriser une installation d'un software d'espionnage sur votre téléphone portable ou ordinateur. Il n'y a pas beaucoup de personnes qui ont la compétence pour autoriser la surveillance

de vos relations bancaires ou d'autoriser une pose de caméra ou de micro dans votre salon. C'est également dire que d'autre part la personne instituée d'une telle compétence, d'un tel pouvoir, doit disposer de toutes les connaissances et expériences nécessaires, tant au niveau du droit pénal que de la procédure pénale. C'est dire qu'à l'avenir, lors des élections des suppléants au Tribunal des mesures de contrainte — ce sera de nouvelles élections pour lesquelles le Grand Conseil sera saisi — notre conseil devra veiller avec attention à ce que les candidates et candidats remplissent non seulement le critère de la disponibilité mais également celui de connaissances et d'expériences professionnelles suffisantes, notamment au niveau du droit pénal respectivement de la procédure pénale. Elles et ils devront également garantir l'indépendance par rapport à leur activité principale et apporter la garantie d'éviter tout conflit d'intérêt.

J'estime donc, à titre personnel, que le champ des capables est assez restreint. Un juriste civiliste ne me semble pas disposer du bagage pénal suffisant. Une avocate pénaliste me semble problématique si on pense qu'en tant qu'avocate elle serait amenée à défendre les intérêts d'un ou d'une prévenue dans une procédure et être opposée à la Police et au Ministère public, et de l'autre côté en tant que juge suppléante au Tribunal des mesures de contrainte serait amenée à trancher les requêtes du Ministère public ou de la police.

Pour conclure, et éviter d'emblée toute comparaison avec les juges suppléants au Tribunal cantonal, il convient encore de relever qu'un bref échantillon m'a permis d'affirmer à tort ou à raison que si on regarde les arrêts de la Chambre pénale concernant des recours contre des décisions du Tribunal des mesures de contrainte, notamment de la mise en détention, la Chambre siège uniquement avec des juges ordinaires, sans juges suppléants certainement afin d'éviter ce potentiel conflit d'intérêt.

Je tenais donc à relever ces points qui sont à mes yeux problématiques avec la modification de l'article 73 al.1 de la loi sur la justice, en plus de la contradiction avec son alinéa 2, que j'ai déjà signalée en aparté au président de la Commission de justice.

Toutefois, je renonce ici à déposer un quelconque amendement, et j'espère que ces quelques réflexions modestes nourriront le débat au sein du Conseil de la magistrature et au sein de la Commission de justice lorsque les candidatures au poste de juge suppléant au Tribunal des mesures de contrainte seront examinées.

Morel Bertrand (PDC/CVP, SC). Merci M. le Député Moussa pour son intervention et ses réflexions. J'avais aussi eu effectivement une discussion à ce sujet en aparté avec lui et je peux partager ses inquiétudes et ses réflexions. Il y a effectivement dans le projet la suppression de la notion de juge professionnel s'agissant des suppléants. Pour les juges ordinaires, ils resteront évidemment des professionnels et on augmente aussi le nombre de deux à trois juges ordinaires, ce qui fait que le recours aux suppléants devrait être encore plus limité.

La justification de l'abrogation de l'obligation de prendre des juges professionnels comme suppléants se trouve dans la pratique, puisque la situation n'était pas satisfaisante, puisqu'elle a démontré que les magistrats n'ont tout simplement pas la disponibilité nécessaire pour intervenir, soit en raison de leur charge de travail quotidienne, mais aussi et surtout au vu de la brièveté des délais que doit gérer le Tribunal des mesures de contrainte. Vu la difficulté pratique à trouver des suppléants parmi les juges professionnels, il a donc été décidé logiquement de biffer ce terme pour pouvoir faire appel à d'autres personnes, plus disponibles et qui le sont plus rapidement.

M. le Député Moussa a raison lorsqu'il dit qu'il appartiendra au Conseil de la magistrature ainsi qu'au Grand Conseil, qui va élire ses suppléants, de rester attentif sur les personnes qu'il élira à ces postes en s'assurant qu'ils aient bien les capacités et les compétences pour assumer cette fonction importante qu'est celle de juge ou juge suppléant au Tribunal des mesures de contrainte.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je prends bonne note des remarques de M. le Député Moussa. Le rapporteur de la Commission y a déjà largement répondu. Je crois que le Conseil de magistrature est absolument conscient du rôle central et fondamental que joue le Tribunal des mesures de contrainte. Il est aussi parfaitement conscient qu'il y a lieu de nommer des juges et des juges suppléants qui sont absolument compétents et indépendants. Dans les procédures de nomination, il y aura lieu de veiller au respect de ces critères.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 115 al. 5 (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 119 al. 1 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 163 al. 3 (nouveau)

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Cette disposition a fait déjà l'objet d'observations dans le débat d'entrée en matière. Je n'ai pas de remarque supplémentaire.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires : Code de procédure et de juridiction administrative du 23.5.1991 (CPJA)

Art. 14a (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 38 al. 1 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 38 al. 2 (nouveau)

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 39 al. 1 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 141 al. 1a (nouveau)

Morel Bertrand (PDC/CVP, SC). Cet article ayant été supprimé par la Commission et quand bien même le Conseil d'Etat s'est rallié, j'ai un commentaire à apporter. Avant d'être biffé, l'article 141 al.1a (nouveau) s'inspirait de la procédure fédérale et consistait à prévoir expressément le principe sur lequel les indemnités à louer ne doivent être mises à la charge de la collectivité publique que subsidiairement, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas de partie adverse déboutée qui pourrait les supporter.

Par un amendement accepté à l'unanimité, la Commission a supprimé cet alinéa 1a (nouveau). En effet, elle a notamment pris l'exemple d'une procédure de permis de construire et a estimé qu'il serait choquant qu'un administré qui est de bonne foi, qui a consulté tous les services de l'Etat et suivi leurs recommandations, qui a obtenu son permis de construire par la préfecture, doit ensuite être seul à supporter l'indemnité qui serait due à un opposant qui obtiendrait gain de cause dans un recours après avoir trouvé une petite faille. Si les services de l'Etat se sont trompés dans leurs préavis ou l'autorité de l'octroi du permis, il est normal que l'administré ne soit pas seul à supporter l'indemnité de partie, qui doit donc être partagée avec la collectivité ou l'établissement public désavoué. Toute autre solution choque le sentiment de justice et d'équité vis-à-vis du justiciable. Il en va de même pour toute autre sorte de procédure. C'est la raison pour laquelle la Commission a souhaité abroger cet article 141 al. 1a nouveau.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je confirme que suite aux discussions menées en commission parlementaire, le Conseil d'Etat s'est rallié à l'amendement proposé, qui vise la suppression de cet alinéa 1a. Ceci a pour conséquence que le Tribunal cantonal devra répartir l'indemnité entre la partie déboutée et l'autorité intimée dont la décision aura été annulée.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 145b al. 3 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 148 al. 3 (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi sur la justice du 31.5.2010 (LJ)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires : Code de procédure et de juridiction administrative du 23.5.1991 (CPJA)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 82 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Ingold François (FV,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kirthana Wickramasingam (GR,PS/SP). *Total: 82.*

S'est abstenu:

Bischof Simon (GL,PS/SP). *Total: 1.*

—

Motion 2019-GC-149**Une seule centrale téléphonique – Fusion des tél. 117/118 avec 144**

Auteur-s:	Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE) Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Dépôt:	18.09.2019 (BGC septembre 2019, p. 2518)
Développement:	18.09.2019 (BGC septembre 2019, p. 2518)
Réponse du Conseil d'Etat:	21.06.2021 (BGC juin 2021, p. 3214)

Prise en considération

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Waren Sie auch schon einmal in der Situation, dass Sie sich in einer Notfallsituation befanden und dringend eine Ambulanz benötigten? Dann kennen Sie das Zittern, den Schweiß auf der Stirn und auch das Adrenalin, das in Ihrem Körper wütet. Jede Minute ist dann wichtig, und wenn man dann noch warten muss, dann sind die Minuten lang, ja sehr lang, unendlich lang. Und wenn Sie dann der Notfallzentrale 117 telefonieren, wie dies in der Schweiz üblich ist, Ihren Notfall der Mitarbeiterin oder dem Mitarbeiter erzählen, versuchen zu erklären, wo Sie gerade sind, und dieser dann antwortet, er verbinde Sie jetzt mit der Ambulanzzentrale, dann wird die erste Minute schon einmal sehr, sehr lang. Meistens geht die Verbindung zwar schnell, aber dann müssen Sie den ganzen Vorfall, die ganze Notfallsituation noch einmal erzählen und wichtige Zeit geht verloren.

Darum möchten die beiden Motionäre, dass die beiden Notfallzentralen, nämlich die 117, welche bereits jetzt auch die 118, die Feuerwehr, abdeckt, und die 144, fusioniert werden. So kann in einem Notfall wertvolle Zeit gewonnen werden. Ein Vorgehen, welches auch schon viele andere Kantone realisiert haben oder am Realisieren sind, so zum Beispiel der Kanton Aargau und auch der Kanton Wallis.

Es gibt auch den gegenteiligen Fall: Jemand braucht dringend eine Ambulanz und bestellt diese über die Nummer 144. Die Notfallzentrale 144 merkt dann, dass in diesem besagten Unfall auch der Einsatz der Polizei verlangt werden muss und muss diesen dann noch einmal separat anfordern. Die Arbeit wird also zweimal gemacht.

Die neue Zentrale, kompetent und zweisprachig, wäre dann für die Koordination aller Interventionen zuständig: Polizei, Feuerwehr, Ölwehr, Ambulanz und evtl. auch SMUR. Und die neue Zentrale wäre auch die Notfallnummer 112, welche in ganz Europa die Notfallnummer ist.

In diesem Sinne laden die beiden Motionäre sowie die gesamte Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei Sie ein, der vorliegenden Motion zuzustimmen, damit wir eine einzige Koordinationsstelle für Notfallsituationen haben.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). Si un outil parlementaire nous est présenté comme en ce moment par des députés aux sensibilités politiques différentes, il y a fort à parier que la recette pour une motion réussie probablement acceptée par une grande majorité du plénum est à retenir.

Plus sérieusement, nos collègues Bernadette Hänni-Fischer et Nicolas Bürgisser nous proposent donc à bon escient de mettre sur pied un centre unique pouvant alerter simultanément les pompiers, les ambulanciers et la Police cantonale, avec un petit plus non négligeable à savoir une prise en charge non seulement bilingue mais éventuellement multilingue, ce qui répond à la réalité du terrain. Alors, bien entendu, une efficacité est vivement demandée pour tout ce qui concerne l'achat, le fonctionnement des procédés de communication et d'information. Je ne sais pas à quelle organisme sera confié le mandat de mettre en fusion l'ensemble de ces centrales, mais je souhaite vivement que l'on ne perde pas de vue l'objectif de l'opération qui est à l'évidence la mise en place d'une structure de conduite solide, sans faille, au service de notre population, spécialement en cas de sinistre ou de catastrophe. Nous ne sommes, hélas, à l'abri de rien.

Il serait aussi incompréhensible à notre avis qu'émanent des réticences de ces divers services, eu égard à cette nouvelle force de frappe.

Notre groupe Vert Centre Gauche soutiendra donc à l'unanimité cette motion.

Moënnat Pascal (PDC/CVP, GR). J'interviens au nom du groupe le Centre et n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet. La motion proposée par nos collègues M^{me} Hänni-Fischer et M. Bürgisser fait sens et je partage le souci d'améliorer la sécurité de notre canton même si aujourd'hui le fonctionnement de notre service de sécurité marche très bien en général. La concentration des numéros d'urgence en une centrale d'alarme et d'engagement sur un même site a l'avantage de regrouper ces différents services, de permettre une amélioration de la coordination et de favoriser les synergies entre les différentes centrales d'appel.

On constate que l'importance d'un centre d'engagement centralisé ne cesse de croître avec le développement technologique survenu ces dernières années. Prenons l'exemple des derniers smartphones, qui offrent la fonction d'appel d'urgence sur l'appareil, même verrouillé. Les services de sauvetage sont déclenchés automatiquement auprès d'une plateforme unique.

L'organisation proposée, la gestion optimale des alarmes, on renforce le circuit court en diminuant les intermédiaires avec le risque de la perte d'informations et de la perturbation du message. Ce sont souvent les premiers gestes qui sont importants.

Avec ces considérations, la réponse favorable à la motion et le planning présenté par le Conseil d'Etat, le groupe le Centre soutient la requête dans son ensemble.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Als Co-Motionärin und auch im Namen der Fraktion der Sozialdemokratischen Partei möchte ich dem Staatsrat ein grosses Dankeschön aussprechen für seine nicht ganz einfache Vorarbeit, die Überzeugungsarbeit bei den einzelnen Einheiten und nun dafür, dass er der Motion zustimmt und gewillt ist, eine FFEAZ zu schaffen, eine einzige Freiburger Einsatz-, Führungs- und Alarmzentrale (CECAF en français).

Wie Co-Motionär Bürgisser schon erwähnt hat, ist dieses Vorgehen vor wenigen Jahren bereits in den Kantonen Wallis und Aargau erfolgreich umgesetzt worden.

Ce ne sont pas les numéros qui ont fusionné, bien entendu. Les numéros 117, 118 et 144 seront préservés. Il s'agit d'une fusion des centrales feux bleus, qui débouchera une plateforme moderne, dynamique et multipartenaire.

Le CeCAF veillera à garantir les compétences métier de chaque partenaire.

Die Zusammenlegung der Zentralen bedeutet Effizienz und eine Optimierung von Ressourcen, Führungsräumen, Technik, IT-Infrastruktur, Unterhaltsdiensten, Unterrichtsräumen usw.. Im Übrigen kann, liebe Grossrätinnen und Grossräte, bei einer gemeinsamen Zentrale mit mehr Personal im Einsatz vor Ort die Zweisprachigkeit gewährleistet werden.

Die schnelle Alarmierungskette ist das Wichtigste, wie wir schon gehört haben. Stellen wir uns vor: Ein Disponent nimmt den Notruf entgegen und nebenan hört die Kollegin mit einem Ohr bereits mit. Im Gegensatz zu früher muss der Disponent beispielsweise bei einer Meldung zu einem schweren Verkehrsunfall nicht mehr das Telefonat beenden, um dann in mehreren weiteren Schritten die Kolleginnen der Sanität und der Verkehrsleitzentrale zu informieren. Ein Handzeichen nach hinten zu den Disponentinnen der Sanität reicht, um die Ambulanz aufzubieten. Gleichzeitig kann die Polizistin nebenan organisieren, dass der betroffene Strassenabschnitt gesperrt wird, damit die Ambulanz schneller durchkommt. Im Ernstfall kann jede gesparte Minute über Leben und Tod entscheiden.

Eine solche kantonale Notrufzentrale liegt im Interesse der Einsatzkräfte und auch der ganzen Freiburger Bevölkerung. Die beiden Motionäre haben wir bereits gehört. Wir laden alle Kolleginnen und Kollegen ein, dieser Motion zuzustimmen. Die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei stimmt dieser Motion ebenfalls einstimmig zu.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Le Conseil d'Etat vous invite à accepter la motion déposée par les députés Bürgisser et Hänni-Fischer. Nous sommes convaincus qu'il serait utile pour le canton de Fribourg de créer cette centrale d'engagement, de conduite et d'alarme fribourgeoise qui réunirait sur un site commun l'ensemble des centrales feux bleus.

Le Conseil d'Etat s'engage donc à procéder aux adaptations légales dans le délai d'une année. Il devra examiner naturellement sous l'angle légal différentes problématiques. Cela a aussi été évoqué par le député Chassot, notamment la gouvernance: quelle sera l'entité qui devra assumer la responsabilité de la gestion future de cette centrale commune?

Avant même le dépôt de la motion, nous avons déjà mis en place un groupe de travail avec différents partenaires pour nous pencher sur la question. Le groupe de travail a rendu son rapport. La situation Covid a quelque peu prolongé les délais de réflexion, mais il y a eu un intense travail, beaucoup d'échanges entre les différents partenaires. Sur l'objectif final, je crois que l'ensemble des partenaires étaient acquis à cette vision et aux objectifs de cette nouvelle structure CeCAF. On doit néanmoins constater qu'il y aura lieu de procéder avec un timing différencié, donc d'agir en plusieurs étapes. Il sera probablement possible d'aller plus rapidement. Il y a aussi une volonté des partenaires concernés dans le renforcement du 117 et du 118, concrètement entre l'ECAB et la Police. C'est d'ores et déjà prévu notamment dans la loi sur la défense incendie et les secours. On va là aller rapidement vers une fusion de cette centrale d'engagement et d'alarme. On vise aussi à une installation sur un site commun. Ce sera probablement possible sur l'ancien bâtiment Boschung. Des réflexions avancées sont en cours à ce sujet.

S'agissant du 144, vous savez qu'il y a une collaboration avec le canton du Jura qui existe. On procède au soutien du canton du Jura dans le cadre du 144. Il y aura donc lieu de prendre aussi en compte cet impératif, d'éviter de perdre ce partenariat en route avec le Jura.

La Direction de la santé examinera de son côté en parallèle s'il y a lieu de procéder au niveau des ambulances à des rapprochements, voire à des fusions. Je dirais que cette problématique ne doit pas être un élément bloquant sur la mise en oeuvre de cette centrale commune.

Dans un dernier temps, on devra intégrer le 144 au site du 117 et du 118 de manière à ce que l'ensemble soit complètement intégré et opérationnel.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Députés, le Conseil d'Etat s'engage maintenant à procéder dans un premier temps aux adaptations légales tout en définissant une stratégie pour le futur. Je vous remercie donc de soutenir cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 77 voix contre 0. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté oui:

Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Ingold François (FV,VCG/MLG), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kirthana Wickramasingam (GR,PS/SP). *Total: 77.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion 2021-GC-40

Pour une imposition cohérente et durable sur les bateaux

Auteur-s:	Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC) Collomb Eric (PDC/CVP, BR)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Dépôt:	03.03.2021 (BGC mars 2021, p. 1102)
Développement:	03.03.2021 (BGC mars 2021, p. 1102)
Réponse du Conseil d'Etat:	28.06.2021 (BGC septembre 2021, p. 3255)

Prise en considération

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Je ne suis pas propriétaire de bateau mais j'habite dans la Broye, là où, effectivement, pour ceux qui l'ont déjà visitée, il y a de nombreux jolis ports.

Cette loi date de presque cinquante ans. Elle mérite, comme la loi sur l'imposition des véhicules, un toilettage qui vise pour nous, les motionnaires, trois objectifs prioritaires. Le premier est de mettre en oeuvre une loi qui s'accorde avec cette fameuse LIVAR, qu'on a traitée dernièrement. Un deuxième objectif est de favoriser les motorisations respectueuses de

l'environnement, ce qu'on a déjà fait au niveau de la LIVAR. Troisièmement, éliminer certaines incohérences comme par exemple de taxer un bateau de 35 chevaux 350 frs et de taxer trois fois plus, à 1100 frs, un bateau de 100 chevaux alors qu'avec un bateau de 100 chevaux, pour ceux qui connaissent un peu ceci, vous ne faites pas grand-chose d'autre que naviguer. Ce n'est pas des yacht et on trouve qu'il y a là des incohérences assez crasses dans cette loi, qu'il faudrait qu'on élimine.

Les motionnaires vous recommandent par contre de refuser le fractionnement. On veut refuser ce fractionnement, parce qu'on n'a pas une volonté de réduire la masse fiscale. Ce n'est vraiment pas l'objet. On aimerait avoir les mains libres avec comme ligne de conduite une certaine cohérence, une certaine modernité dans cette loi en évitant un corset financier qui nous contraindrait à prendre des décisions ou à légiférer dans un autre sens que celui voulu au niveau de la motion. Je dirais que le gouvernement n'a pas trop à craindre, puisque la commission et le Parlement, qui se pencheront sur cette loi, pourront toujours et encore corriger si d'aventure les députés devaient avoir envie de baisser drastiquement cette masse fiscale. Je ne pense pas qu'il y a vraiment un problème où il y aurait un danger pour les finances cantonales, ce d'autant moins que la masse fiscale totale estimée pour 2020 est de 2,5 millions.

Je terminerais par dire qu'on ne s'inquiète pas trop même si on devait au passage peut-être perdre 100 000 frs dans l'aventure. J'en veux pour preuve le bateau de la police du lac, qui a coûté un million de francs. Pour ceux qui s'intéressent un peu à la navigation, vous pouvez vous renseignez pour savoir ce que vous trouvez sur le marché pour un million de francs. Je pense que cela démontre une certaine opulence, qui me laisse à penser que l'OCN ne pâtirait pas trop de quelques milliers de francs qui peut-être manqueraient dans leurs caisses.

J'espère que vous allez refuser ce fractionnement et accepter la motion telle que déposée par les motionnaires.

Zosso Markus (*UDC/SVP, SE*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat die Motion Collomb/Dafflon diskutiert. Mit dieser Motion ersuchen die Motionäre den Staatsrat, die Besteuerung der Schiffe zu revidieren. Die neue Form der Besteuerung beruht auf zwei Säulen, nämlich der Grundgebühr und einer Umweltsteuer. Weiter wird von ihnen vorgeschlagen, die aktuelle Besteuerung von umweltverträglichen Antriebsarten, die im interkantonalen Vergleich viel zu stark besteuert würden, zu senken.

Das Gesetz betreffend die Besteuerung der Schiffe aus dem Jahre 1974 ist fast 50-jährig. Deshalb wäre es angebracht, das Gesetz einer Gesamtrevision zu unterziehen und den aktuellen Gegebenheiten anzupassen. Die hohe Besteuerung im Vergleich zu den Nachbarkantonen wurde durch Kollege Jean-Daniel Wicht bereits 2015 angesprochen. Mit der Motion von Kollegen Christine Jakob und meiner Wenigkeit wurde in der Februarsession dieses Jahres erneut darauf hingewiesen. Jetzt will der Staatsrat die Motion Collomb/Dafflon aufteilen, um ein weiteres Mal die Anpassung der Bootssteuer zu umgehen.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei unterstützt die Motion einstimmig. Wir lehnen aber eine Aufteilung einstimmig ab.

Péclard Cédric (*VCG/MLG, BR*). Mes liens d'intérêts: quarante ans que je suis navigateur possédant les permis de plaisance lacs et mer. Je ne suis cependant pas propriétaire de bateaux. J'interviens au nom du groupe Vert Centre Gauche.

Nous saluons l'initiative de revoir l'imposition des bateaux, qui part d'une bonne intention, soit d'être cohérent. Notre groupe s'interroge d'ailleurs de quelle manière il sera possible de régler ce curseur entre imposition des grosses cylindrées et favoriser les moteurs à énergie renouvelable, d'où notre inquiétude de voir que ce nouveau projet accouche d'une souris. Nous espérons, dans tous les cas, voir une simplification dans l'imposition des bateaux, car aujourd'hui le tableau d'imposition ressemble plutôt à une usine à gaz dans la classification des embarcations.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est primordial dans ce projet de tenir compte de la sensibilité de la plus grande partie des navigateurs, qui se rendent sur les lacs pour profiter du calme et de la nature. Cette proportion de plaisanciers est énorme. Les rameurs, les voiliers de sport, les voiliers motorisés uniquement pour les manoeuvres de port, les petites embarcations équipées de moteurs économiques, voire ceux qui sont déjà propulsés par une énergie renouvelable, cette catégorie doit clairement profiter davantage sur leur imposition en balance aux 10% des bateaux les plus puissants équipés d'une cavalerie de chevaux consommant tout autant, qui sont bruyants, perturbent la faune et aussi les navigateurs respectueux de l'atmosphère lacustre. L'imposition de ce type d'engins doit clairement être dissuasive à l'acquisition de tels bateaux.

Notre groupe estime que ce futur projet doit clairement promouvoir les nouvelles propulsions équipées d'énergies renouvelables.

Au vu de ces considérations, nous allons soutenir cette motion et vous invitons à en faire de même.

Julmy Markus (*PDC/CVP, SE*). Ich spreche im Name der Mitte-Fraktion und habe keinerlei Interessenbindung zu diesem Thema.

In der Motion 2021-GC-40 verlangen die Motionäre eine kohärente und nachhaltige Schiffsbesteuerung, welcher der heutigen Zeit entspricht. Das aktuelle Gesetz datiert aus dem Jahre 1974 und sollte, wie letzthin mit dem

Strassenverkehrssteuergesetz geschehen, dringend überarbeitet werden. Das Gesetz, welches zurzeit in Kraft ist, lässt es nicht zu, umweltfreundliche Antriebsarten von Schiffen oder Innovationen in diesem Bereich zu berücksichtigen oder steuerlich zu begünstigen.

Die vorgeschlagenen Anpassungen des Staatsrates bei Aufteilung der Motion können ohne steuerliche Verluste nicht bewerkstelligt werden, weil, anders als bei der Überarbeitung des Strassenverkehrssteuergesetzes keine Manövriermasse in Form von steuerbefreiten Schiffen vorhanden ist, die eine Umverteilung erlaubt.

En acceptant la motion sans fractionnement, il existe une opportunité unique de convertir cette loi en une loi moderne et à jour avec une taxation durable des bateaux. Le principe de deux piliers taxe de base et taxes environnementales permettra à tous les navires et bateaux immatriculés d'être taxés plus équitablement. En même temps, il offre l'opportunité unique de moderniser les tarifs et de les adapter aux conceptions techniques actuelles de ces navires et bateaux. La plupart des voiliers sont taxés principalement via leur moteur de manoeuvre qui n'est généralement utilisé que pour entrer et sortir du port.

Le groupe le Centre soutient à l'unanimité la motion sans fractionnement et vous invite, chers collègues, à en faire de même. C'est donc à nous d'adapter la loi comme nous l'avons fait avec la LIVAR pour que notre canton reçoive des lois modernes et pionnières qui garantissent la durabilité environnementale.

Schwander Susanne (PLR/FDP, LA). Ich habe keine persönlichen Interessen anzumelden und spreche im Namen der Freisinnig-Demokratischen Partei.

Die Motion für eine kohärente und nachhaltige Schiffsbesteuerung ist sehr interessant, nimmt sie doch die Überlegungen, welche bereits beim neuen Gesetz für die Fahrzeugsteuern massgeblich waren, ein weiteres Mal auf.

Der Staatsrat hat jedoch bereits in seiner Antwort auf die Motion Jakob/Zosso vorgeschlagen, zu prüfen, ob eine Revision des Schiffsbesteuerungssystems angebracht ist. In seiner Antwort zur heutigen Motion verpflichtet sich nun der Staatsrat, den Grundsatz des neuen Systems mit einer Förderung umweltverträglicher Antriebsarten zu übernehmen. Die erste Säule besteht aus einer progressiven Grundgebühr und die zweite Säule wird an die Antriebsart geknüpft, wobei der Einsatz von energiefreundlichen Motoren gefördert wird.

Dabei werden wohl die sehr leistungsstarken Motoren, welche zum Beispiel beim Wakeboarden zum Einsatz kommen, stärker besteuert als einfache, schwache Schiffsmotoren.

Dass der jetzt schon hohe Freiburger Steuertarif nicht zur Verlegung des Anlegeortes in andere Kantone führt, kann bezweifelt werden. Die Nachfrage nach Anlageplätzen bleibt auch in unserem Kanton sehr hoch, und die sie übersteigt bei Weitem das Angebot. Daher ist es verständlich, dass der Staatsrat die Motion aufteilen und den Teil über eine Reduktion des Steuerertrags aufgrund eines Kantonsvergleichs ablehnt.

Die Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei nimmt Kenntnis von den Argumenten des Staatsrates und unterstützt die Aufteilung der Motion mit einer Mehrheit.

Müller Chantal (PS/SP, LA). Meine Interessenbindung: Ich habe leider keine Interessenbindung zu deklarieren - ich besitze kein Boot, ich schwimme lieber.

Die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei ist sehr erfreut über diesen Antrag, welcher in die richtige Richtung geht. Wie schon erwähnt, geht es um die Förderung von umweltfreundlichen Motoren.

Wir freuen uns über ruhige Seen und es muss gewährleistet werden, falls die Motion im Ganzen überwiesen wird, dass die Idee dieser Motion umgesetzt wird und nicht durch die Hintertür die Besteuerung der normalen Motoren gesenkt wird, wie es in der Motion Jakob/Zosso gewollt und von dem Grossen Rat abgelehnt wurde.

Wir unterstützen deshalb primär den Vorschlag des Staatsrates, die Motion zu splitten.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). J'interviens en tant que comotionnaire. A ce propos, je tiens aussi à dire que j'ai vécu avec un certain plaisir la modification de la LIVAR, la loi sur l'imposition des véhicules et des remorques, où dans un esprit extrêmement positif et constructif nous sommes arrivés à une loi moderne, performante, et prévue aussi pour les prochaines années au niveau d'un soutien par un bonus pour tout ce qui est d'une motorisation beaucoup plus respectueuse de l'environnement et qui tient compte aussi de l'utilisation de la route. C'est dans ce sens-là qu'avec le collègue Collomb on a décidé de déposer cette motion en se disant pourquoi nous ne ferions pas la même chose au niveau des bateaux.

Je tiens à relever maintenant l'histoire du fractionnement. Il faut se rendre compte que l'imposition des bateaux fribourgeois est relativement élevée par rapport aux autres cantons. On aura donc beaucoup de difficultés à avoir quelque chose d'incitatif pour les bateaux les plus propres si on refuse d'entrée de cause toute baisse fiscale. Notre but comme motionnaires n'est pas la baisse fiscale absolue mais d'arriver à inciter les gens à avoir des véhicules, des bateaux plus propres et plus respectueux de l'environnement. Si on n'a pas cette marge de manoeuvre, qu'on va perdre avec le fractionnement, on ne pourra pas inciter

cela. Cela répondra à M. Péclard, qui disait que le groupe Vert Centre Gauche a l'inquiétude que cela va accoucher d'une souris si on fait ce fractionnement, car il n'y aura pas de marge de manoeuvre pour inciter les gens à avoir des bateaux plus respectueux de l'environnement.

Mesdames, Messieurs, ce n'est pas qu'on veut baisser la masse mais on doit donner des mesures et si on bloque sur ce point-là, on ne pourra pas encore plus augmenter les bateaux. Ce n'est pas non plus notre but. Les bateaux avec une motorisation relativement conséquente paient déjà beaucoup et ce n'était pas non plus notre but de les taxer davantage. Par contre, dans l'esprit de la LIVAR, essayons d'aligner les bateaux sur les principes qu'on a sur les véhicules. Ne faisons pas le fractionnement, parce qu'il va nous bloquer cette possibilité de baisse fiscale sur les bateaux les plus propres, les plus respectueux de l'environnement.

Dans ce sens-là, je vous remercie de renoncer au fractionnement et de soutenir sous cette forme notre motion.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. La motion qui est aujourd'hui en discussion contient effectivement deux volets: l'un concerne l'introduction d'une nouvelle imposition cohérente et durable basée sur deux piliers, et l'autre volet demande une réduction de la masse fiscale.

Pour rappel, en février dernier, ce parlement a adopté effectivement, cela a été relevé par le député Dafflon, une nouvelle loi moderne sur l'imposition des véhicules, qui permettra d'introduire dès janvier 2022 une nouvelle forme de taxation plus cohérente et durable des véhicules et des remorques. En parallèle, le Grand Conseil a aussi suivi l'avis du Conseil d'Etat et avait rejeté une première motion Jakob/Zosso, qui demandait une réduction de l'imposition des bateaux équipés d'un moteur thermique afin que les tarifs appliqués soient alignés sur ceux pratiqués par les cantons voisins. Le Grand Conseil avait refusé cette motion par 56 voix contre 20 et 2 abstentions.

Comme développé dans la réponse du Conseil d'Etat, sur les quinze dernières années, le nombre de bateaux a diminué dans tous les cantons riverains, à savoir Neuchâtel, Vaud et Berne. Fribourg est toutefois celui qui a enregistré la plus faible diminution et dans le même temps la plus forte progression des recettes fiscales liées à leur imposition. De dire aujourd'hui que le barème fribourgeois incite les détenteurs ou détentrices à déplacer le lieu de stationnement serait faux, puisque globalement on offre des conditions d'imposition comparables pour beaucoup de bateaux, même plus avantageuses pour certains. En tout cas, il ne se vérifie pas dans les statistiques produites par l'OCN ni au niveau des rentrées fiscales de l'Etat qu'on aurait un effet incitatif à faire déplacer la localisation des bateaux.

Cela étant, dans sa réponse à cette première motion, le Conseil d'Etat avait précisé qu'il s'engagerait à examiner s'il était opportun de revoir le modèle d'imposition des bateaux de manière à ce qu'il soit plus incitatif pour ce nouveau genre de motorisation, donc plus respectueux de l'environnement. Le Conseil d'Etat avait d'ores et déjà pris cet engagement. Au vu de cet historique, c'est naturellement en toute logique que le Conseil d'Etat vous propose aujourd'hui d'accepter et de revoir le principe même de l'imposition des bateaux à moteur. En revanche, on vous propose effectivement de fractionner la motion, parce que nous sommes d'avis qu'il n'y a pas lieu de procéder de manière systématique à une réduction de l'assiette fiscale. Au contraire, on doit avoir selon nous une approche plus ciblée. Il s'agit de réduire la fiscalité pour les bateaux respectueux de l'environnement avec un type de motorisation adaptée. Il n'y a pas lieu de viser une réduction systématique de l'ensemble des bateaux à moteur. Si on doit envisager des réflexions plus larges sur la fiscalité dans le canton de Fribourg, l'imposition des bateaux ne constitue probablement pas le chantier prioritaire.

Pour ces raisons, le Conseil d'Etat vous invite à fractionner la motion, à accepter le principe d'une révision complète de la législation sur l'imposition des bateaux à moteur mais de ne pas viser de manière globale et générale une baisse systématique de la fiscalité.

> Au vote, le fractionnement de cette motion est refusé par 51 voix contre 39. Il y a 1 abstention.

Ont voté pour le fractionnement:

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Ingold François (FV,VCG/MLG), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Kirthana Wickramasingam (GR,PS/SP). *Total: 39.*

Ont voté contre le fractionnement:

Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP). *Total: 51.*

S'est abstenu:

Glauser Fritz (GL,PLR/FDP). *Total: 1.*

- > Le fractionnement ayant été refusé, le Grand Conseil se prononce sur l'ensemble de la motion.
- > Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 56 voix contre 31. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP). *Total: 56.*

Ont voté non:

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Kirthana Wickramasingam (GR,PS/SP). *Total: 31.*

Se sont abstenus:

Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Ingold François (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG). *Total: 4.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Election (autre) 2021-GC-106

Un membre de la Commission des finances et de gestion (CFG), en remplacement de Mirjam Ballmer

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 101; rentrés: 96; blancs: 4; nuls: 0; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élu-e M. François Ingold par 61 voix.

Ont obtenu des voix: M. Cédric Péclard: 27 / M. Bertrand Morel: 1 / M. Benoît Rey: 1 / M. Nicolas Pasquier: 1 / M^{me} Christa Mutter: 1.

> La séance est levée à 11:02 heures

La Présidente:

Sylvie BONVIN-SANSONNENS

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Alain RENEVEY, *secrétaire parlementaire*
